



COMMISSION « TERRITOIRES »

Réunion du 20 mai 2021

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES	28
AVIS D'OPPORTUNITÉ	29

PROJET D'AVIS

COMMISSION « TERRITOIRES »

du 20 mai 2021

Avis

La Commission a pris connaissance des travaux réalisés par la statistique publique pour compléter l'information disponible sur l'Outre-mer et notamment les changements survenus depuis la dernière réunion de la Commission qui portait sur ce sujet en mai 2017.

Les investissements récents de l'Insee dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM) témoignent des efforts et des progrès réalisés dans le sens de la comparabilité avec les régions métropolitaines et entre les DROM, y compris lorsque les enquêtes nécessitent des adaptations des modes de collecte et du traitement des données en fonction des spécificités des territoires. L'Insee réalise de plus des opérations statistiques spécifiques pour les DROM, qui permettent une connaissance fine de leurs territoires et de leurs situations économiques et sociales spécifiques. À Mayotte, l'information statistique est progressivement enrichie et permet désormais d'utiliser des dispositifs adaptés aux caractéristiques du territoire, dans le domaine des entreprises et des comptes régionaux, dans celui des statistiques sociales, de l'emploi et du marché du travail, ou encore dans celui de la démographie.

Les utilisateurs soulignent la richesse de l'information statistique sur l'Outre-mer, tout en insistant sur les particularités de l'utilisation de cette information. La taille des échantillons et le respect du secret statistique lié à la taille réduite des populations observées limitent les possibilités d'analyse. L'étude de certains sujets se heurte parfois au manque de disponibilité de données de qualité satisfaisante, notamment celles issues des sources administratives. Enfin, un accès plus large aux données pourrait être facilité. L'expérience du partenariat non financier des Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) montre que les collaborations peuvent avoir des effets bénéfiques sur le partage des connaissances et des compétences.

Malgré les avancées réalisées, la Commission relève cependant l'existence de marges de progrès sur des sujets clés, comme la sécurité, ou encore l'inventaire forestier et l'enquête mobilité, évoqués en séance, ainsi que sur des questions méthodologiques (estimations du PIB dans les petites économies, mesure des activités informelles, prise en compte de taux de réponse aux enquêtes plus faibles que sur d'autres territoires). Elle invite les acteurs de la statistique publique à développer les investigations sur ces sujets pour les territoires qui relèvent de son périmètre.

Enfin, en termes de diffusion et de valorisation, la Commission encourage les producteurs à poursuivre les travaux qui augmentent la visibilité des statistiques produites et en facilitent l'accès, ainsi que ceux de data-visualisation et de géo-localisation.

[Référence : avis de moyen terme n°2 de la commission Territoires](#)

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE

LA COMMISSION TERRITOIRES

- 20 mai 2021 -

Président : Pierre-Philippe COMBES, Groupe d'Analyse et de Théorie économique Lyon Saint-Etienne

Rapporteurs : Michel DUÉE, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Luc BRIERE, Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Responsable de la commission : Cristina D'ALESSANDRO (01 87 69 57 17)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	6
I. POINTS DIVERS	6
1.1. Demande d'avis d'opportunité pour l'enquête Inventaire forestier national.....	6
1.2. Demande d'avis d'opportunité pour l'enquête TERUTI	8
1.3. Information sur le dispositif Cadre de vie et sécurité	10
1.4. Présentation des programmes statistiques 2021.....	11
1.5. Présentation de la version bêta du portail « Open collectivités » de la DGCL.....	13
II. SUJET PRINCIPAL : COMPLETER L'INFORMATION DISPONIBLE SUR L'OUTRE-MER	16
2.1. Panorama des investissements récents de l'Insee dans les DOM.....	16
2.2. Les statistiques de l'Insee à Mayotte : quelques avancées récentes avec un focus sur la mesure de la pauvreté et de la précarité	18
2.3. L'utilisation des statistiques publiques au ministère des Outre-mer.....	19
2.4. La valorisation des statistiques publiques dans les Outre-mer et leur utilisation à l'AFD à des fins d'études.....	21
2.5. Echanges et avis de la commission.....	23
CONCLUSION	27

Liste des participants

AMINE	Mohamed	Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
BALLET	Bertrand	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
BOISSEL	Sylvain	Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales - Direction générale des collectivités locales - Département des études et des statistiques locales
BOULO	Yann	Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)
BRIERE	Luc	Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales - Direction générale des collectivités locales - Département des études et des statistiques locales
CAVAILHES	Jean	Institut national de la recherche agronomique (INRA) - Centre d'Économie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER)
CHERCHEM	Ourida	Insee Réunion-Mayotte
COLARD	Jean	France Stratégie
COMBES	Pierre-Philippe	Université de Lyon
COYNE	Anne	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DAUBAIRE	Aurélien	Insee Réunion-Mayotte
DE SAINT GERAND	Dominique	ATD Quart Monde
DEC	Valérie	Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT)
DELAISEMENT	Elodie	Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales - Direction générale des collectivités locales - Département des études et des statistiques locales
DEULIN	Charles	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
DORÉ	Gwenaël	Umr Sadapt - Equipe Proximité
DRUART	Ariane	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA)
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DUÉE	Michel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
EGHBAL TÉHÉRANI	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
FILATRIAU	Olivier	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
GALLAIS	Alain	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
GUEDJ	Hélène	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
GUYMARC	Gaël	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
HADDAK	Mohamed Mouloud	Université Gustave Eiffel
HENRY	Hermann	2H Études Conseil Stratégie
HERICHER	Colette	Insee Ile-de-France
HERNANDEZ	Patrick	Insee Nouvelle-Aquitaine
JOVER	Magali	Institut national de l'information géographique et forestière
JUILLARD	Mélanie	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA)
KALAYDJIAN	Régis	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
LACAILLE	Yves	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
LARDOUX	Carole	Fédération des acteurs de la solidarité
LASSAUZAY	Didier	Confédération générale du travail (CGT)
LAVERGNE	Pierre	Secrétariat général pour les affaires régionales - Grand Est
LE GRAND	Hervé	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

MARIE	Claude-Valentin	Institut national des études démographiques (INED)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MEKKAOUI	Jamel	Insee Réunion-Mayotte
MILIN	Kévin	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MOREAU	Gérard	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
MORNEAU	François	Institut national de l'information géographique et forestière
MOULLAN	Yasser	Conseil économique, social et environnemental régional de la Réunion
ORZONI	Mathieu	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
PILOT	Caroline	Ministère des Outre-Mer - Direction générale des Outre-Mer (DGOM)
PRAT	Isabelle	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
PRATVIEL	Esteban	Fédération des entreprises publiques locales
PROST	Corinne	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
RENOU	Christophe	Ministère des Outre-Mer - Direction générale des Outre-Mer (DGOM)
REYNAUD	François	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
RICHARD	Mélanie	Agence nationale de l'habitat (ANAH)
ROBIN	Juliette	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
ROUGIER	Thomas	Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)
SAVOYE	Bertrand	Agence française de développement (AFD)
SEGUIN	Sébastien	Insee Réunion-Mayotte
TURNER	Laure	Ministère de la Culture - Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS-Doc)
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment
VIAGGI	Raffaele	Mission opérationnelle transfrontalière
WURPILLOT	Stéphanie	Institut national de l'information géographique et forestière

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Pierre-Philippe Combes.

INTRODUCTION

Pierre-Philippe COMBES

Bonjour à tous. Notre commission se décomposera en deux temps. Dans un point divers, nous examinerons deux demandes d'avis d'opportunité sur des enquêtes, puis nous ferons un point d'information sur le dispositif Cadre de vie et sécurité avant la présentation des programmes statistiques 2021. Nous terminerons ce point par la présentation de la version bêta du portail « Open collectivités » de la DGCL. Comme toujours, nous avons prévu des temps d'échange sur les avis d'opportunité, puis sur les trois points suivants. Le sujet principal de notre séance concerne l'information disponible sur l'Outre-mer. Quatre présentations se succéderont. Après un panorama des investissements récents de l'Insee dans les DOM, nous ferons un point sur un territoire particulier, Mayotte, avec des avancées récentes, notamment sur la pauvreté et la précarité. Les deux autres présentations évoqueront plutôt des utilisations : d'une part, l'utilisation des statistiques publiques au ministère des Outre-mer et d'autre part, l'utilisation des données par l'AFD à des fins d'études. Là encore, nous avons prévu un temps d'échange avant de rédiger un avis.

I. POINTS DIVERS

1.1. Demande d'avis d'opportunité pour l'enquête Inventaire forestier national

Stéphanie WURPILLOT, IGN

L'Inventaire forestier national est en place depuis 1958. Il a connu une évolution majeure en 2005 avec le passage à un échantillonnage systématique sur l'ensemble du territoire métropolitain, puis en 2015 pour estimer de façon plus précise les flux. Il a fait l'objet d'une première labellisation par le Cnis en 2017, dont nous demandons aujourd'hui le renouvellement.

L'Inventaire forestier national est inscrit dans le Code forestier comme un inventaire permanent des ressources forestières nationales réalisé indépendamment de toute question de propriété. Un article de loi de 2014 précise que l'inventaire permanent doit prendre en compte les particularités des DOM, mais ces derniers ne figurent pas dans le décret de l'IGN, qui circonscrit l'action de l'Institut au territoire métropolitain. De ce fait, l'enquête ne couvre pour l'instant que le territoire métropolitain.

Cet inventaire permanent poursuit plusieurs objectifs généraux : analyser l'état actuel de la ressource forestière, étudier les évolutions passées et envisager les différents futurs possibles. L'inventaire forestier collecte des informations sur les surfaces forestières, les stocks (volumes de bois, biomasse, carbone), des flux (accroissement, mortalité, prélèvements de bois en forêt), la composition en termes d'espèces, de dimension des bois et de classes d'âge et un volet écologique sur la flore, les sols et la topographie. Ces différentes informations servent pour la gestion durable des forêts, les ressources en bois, la santé des forêts, le cycle du carbone, la biodiversité, la transition énergétique, etc.

Les utilisateurs sont l'Etat, qui est commanditaire de l'enquête et tutelle de l'IGN via le ministère chargé des forêts et le ministère de la Transition écologique, les administrations, notamment celles en charge de la politique forestière et de l'écologie, les gestionnaires forestiers publics (ONF) et privés, ainsi que les organismes qui les accompagnent, comme le Centre national de la Propriété forestière, les collectivités locales, les entreprises privées de la filière, les chercheurs et le grand public. S'agissant de sa place dans le dispositif de la statistique nationale, cette enquête est unique en France. Elle se combine avec l'enquête TERUTI sur l'estimation des surfaces forestières. Nous travaillons de manière coordonnée sur ces deux enquêtes. Les autres pays européens sont dotés à peu près du même type de dispositif avec un inventaire forestier et une enquête sur l'utilisation des sols.

L'enquête porte sur les forêts et plus particulièrement les forêts disponibles pour la production de bois, c'est-à-dire celles dans lesquelles le bois peut être récolté. Selon la définition de la FAO, la forêt est caractérisée par un couvert de plus de 10 % par des arbres atteignant une hauteur de plus de 5 mètres à maturité *in situ*, une superficie d'au moins 0,5 hectare et une largeur de 20 mètres. Par extension, nous examinons ce qui se trouve autour pour bien qualifier l'objet : la lande, les bosquets et les haies.

Les résultats de l'enquête sont restitués à l'échelle nationale et par région administrative. D'un point de vue écologique, nous réalisons des synthèses au niveau des sylvo-écorégions ou des grandes régions écologiques. Plus généralement, à partir de 20 000 hectares de forêt, nous pouvons produire des résultats significatifs, par exemple pour un parc naturel régional ou un bassin d'approvisionnement. Cette enquête dispose d'un protocole homogène pour connaître les espaces boisés métropolitains, des échantillons statistiques qui couvrent chaque année l'ensemble du territoire. La collecte d'information est continue, organisée en campagnes annuelles. La production des résultats est elle aussi continue avec un pas d'un an. Nous cumulons cinq ans d'inventaire et nous décalons d'un cran chaque année. Le dispositif présente aussi une forte réactivité en cas d'événement exceptionnel, comme nous avons pu le voir lors de la tempête Klaus de 2009.

L'inventaire s'intéresse à la fois aux types d'utilisation du sol et des couvertures végétales pour en quantifier des surfaces et aux arbres forestiers pour dégager des volumes et des évaluations de carbone et de biodiversité. Les deux phases statistiques sont combinées pour produire les estimations et leurs erreurs d'échantillonnage à la fois en surface et en volume. La première phase se déroule au bureau avec la photo-interprétation de points sur une grille systématique pour produire des données d'occupation du sol et créer un sous-échantillon pour la deuxième étape au cours de laquelle 6 000 à 8 000 points sont inventoriés sur le terrain chaque année, en plus d'une revisite des points étudiés cinq ans auparavant. Sur le terrain, nous procédons à une mesure des arbres, une description des peuplements, des relevés floristiques et une description du sol. Nous proposons des estimateurs annuels post-stratifiés et des statistiques produites par combinaison en moyenne simple des cinq dernières années. En phase 1 comme en phase 2, nous décrivons les peuplements sur les mêmes placettes de 25 mètres. Ensuite, nous examinons des placettes emboîtées de 15 mètres pour étudier l'écologie et les gros bois, de 9 mètres pour le bois moyen et 6 mètres pour le petit bois.

Une campagne annuelle d'inventaire s'étale sur près de trois ans avec la phase de photo-interprétation, la collecte sur le terrain et le traitement des données. Chaque année, nous gérons trois campagnes différentes. Il n'existe pas de contrainte *a priori* pour les enquêtés. Les propriétaires ne sont pas informés en amont de la venue d'une équipe. Informer les 3,5 millions de propriétaires en France se révélerait plutôt difficile d'un point de vue logistique. Nous ne contactons donc que les propriétés closes pour pouvoir entrer. Un petit nettoyage est réalisé sur la placette et quelques arbres sont carottés.

Les principaux résultats produits sont publiés sur le site de l'inventaire forestier, sous-site de l'IGN. Les données brutes sont fournies sur la forme de téléchargements ou d'une application de visualisation. Le site propose également un outil de calcul de résultats personnalisés. Nous réalisons par ailleurs différentes publications : un mémento annuel avec les principaux chiffres, des tableaux standards, des publications illustrées générales ou sur un thème spécifique et des synthèses périodiques (« L'IF ») sur un sujet particulier. Ces principaux résultats sont également mobilisés dans des études, avec deux pôles d'expertise.

S'agissant de la comitologie, les aspects méthodologiques sont examinés par une section spécialisée du Conseil scientifique et technique de l'IGN. Les utilisateurs sont associés *via* deux instances : le Comité de la filière Forêt-Bois de l'IGN et le Comité national de programmation de l'IGN qui oriente chaque année le programme de travail. Une coordination est assurée avec les inventaires européens dans le cadre du réseau ENFIN (*European National Forest Inventory Network*). L'inventaire mobilise environ 91 ETP pour un budget de 10 millions d'euros.

Didier LASSAUZAY, CGT

Les forêts ne s'arrêtent pas forcément aux frontières. Comment le dispositif est-il coordonné au niveau européen ? Les effets du réchauffement climatique sont-ils pris en compte, notamment dans l'état sanitaire ?

François MORNEAU, IGN

La politique forestière est une politique des Etats. Il n'existe donc pas de politique forestière européenne. De ce fait, chaque Etat dispose d'un inventaire avec les définitions qui lui sont propres. Le réseau ENFIN travaille justement à l'harmonisation pour produire des informations à l'échelle européenne, puisque les forêts et leurs problématiques ne s'arrêtent effectivement pas aux frontières. Ce travail est en cours, sous le financement de l'Union européenne qui a mis en place un système informatique de suivi et d'information sur les forêts auquel l'inventaire français et ses homologues sont associés.

Les questions de changement climatique sont bien sûr intégrées par toutes les données que nous recueillons, notamment sur la santé des forêts. Par le biais de l'écologie, de la flore ou de la croissance des arbres, les impacts du changement climatique sont déjà documentés depuis longtemps. La qualité de notre dispositif a notamment été démontrée grâce à cela. Le fait de disposer d'une information annuelle sur l'ensemble du territoire permet en effet d'aborder ces questions de changement et d'impact du changement climatique sur les forêts.

Caroline PILOT, Direction générale des Outre-mer (DGOM)

Confirmez-vous que l'inventaire ne concerne pas les territoires d'outre-mer ?

François MORNEAU

La loi prévoit l'extension de l'inventaire aux départements d'outre-mer, mais ceux-ci ne font pour l'instant pas partie du périmètre d'action de l'IGN et aucun moyen n'a été dégagé pour cette extension.

Caroline PILOT

Cette situation est-elle liée à une question de moyens ou aux caractéristiques du couvert forestier dans les DOM qui n'est peut-être pas suffisant pour produire ce type d'études ?

François MORNEAU

Non, la situation n'est pas liée au couvert. La Guyane pèse extrêmement lourd sur les forêts. Les dispositifs que nous pourrions mettre en place sur ces territoires seraient forcément différents. Il s'agit plutôt d'une question de temps et de moyens.

1.2. Demande d'avis d'opportunité pour l'enquête TERUTI

Hervé LE GRAND, SSP

L'enquête TERUTI sur l'occupation et l'utilisation du territoire répond à trois enjeux :

- Mesurer la consommation des espaces agricoles, forestiers et naturels ;
- Contribuer à l'analyse de l'artificialisation *via* des matrices de passage entre les grandes catégories d'utilisation et d'usage des sols entre deux années de la série d'enquêtes ;
- Constituer un outil de calage et de mise en cohérence des sources administratives et géographiques qui traitent des questions d'occupation des sols.

La demande a plusieurs origines. A l'international, les données de l'enquête sont utilisées chaque année par le CITEPA pour contribuer au calcul des émissions de gaz à effet de serre. Elles servent aussi à répondre à un questionnaire annuel de la FAO sur les ressources agricoles et l'utilisation des terres. Au niveau national, l'enquête TERUTI est utilisée par le SSP dans le cadre de la statistique annuelle agricole pour effectuer un bouclage des territoires. Les données sont également transmises à l'Observatoire de l'artificialisation et utilisées dans le cadre de l'élaboration des Comptes de patrimoine réalisés par l'Insee. Enfin, des chercheurs de l'INRAE utilisent ces données, en particulier pour des travaux sur la spécialisation des territoires.

Dans sa forme actuelle, c'est-à-dire une enquête couvrant l'ensemble du territoire de manière homogène, TERUTI existe depuis 1982. La méthode a été révisée tous les dix ans depuis cette date, notamment en 2006 avec l'introduction de la géolocalisation des points enquêtés et en 2010 avec l'intégration de données administratives dans la qualification des points *via* les données du RPG, le Registre parcellaire graphique. Ces fichiers de la Politique agricole commune nous permettent de définir toutes les occupations agricoles de manière automatique. Cette stratégie a été développée en 2017 à partir d'une grille de points densifiée. Il s'agit de qualifier automatiquement le maximum de points avant d'envoyer les enquêteurs sur le terrain. Dans l'enquête TERUTI, les points sont qualifiés suivant trois thèmes : la couverture, l'usage et le milieu. Si la couverture et l'usage peuvent se comprendre aisément, le milieu mérite plus de précisions. Il fournit des caractéristiques complémentaires pour décrire l'occupation des sols. Grâce au milieu, il est possible par exemple de distinguer une forêt ouverte/fermée, un bosquet, etc.

L'enquête TERUTI est une enquête statistique aréolaire par sondage. L'unité statistique est formée par une portion de territoire correspondant à un cercle de trois mètres de diamètre. Cette unité de mesure très fine permet de qualifier des territoires dans un espace diffus et très varié. Nous qualifions 8,8 millions de points sur l'ensemble du territoire français. 80 % du territoire est qualifié automatiquement à partir de données géographiques de l'IGN. Nous utilisons ainsi la BD Topo pour qualifier les zones sous les eaux, le bâti et les infrastructures routières, la BD Forêt pour qualifier toutes les zones forestières et le Registre parcellaire graphique pour qualifier toutes les zones agricoles. Cette caractérisation est directe et définitive. Nous n'envoyons pas d'enquêteur sur un point qualifié automatiquement.

Pour les 20 % restants du territoire, deux méthodes sont mises en œuvre. Pour les points difficilement accessibles (4 %), nous procédons à une photo-interprétation à partir d'images fournies par l'IGN. 15 000 points sont traités en échantillon chaque année. Sur le reste (16 %), nous observons sur le terrain, avec un enquêteur qui se déplace sur le point. Nous qualifions ainsi 70 000 points par an. Nous cumulons trois années de collecte pour constituer un échantillon de collecte qui sera revisité tous les trois ans. A partir de cet échantillon glissant sur trois ans, nous pourrions produire des données en niveau sur une moyenne de trois ans et des données en évolution d'un exercice à l'autre.

Parmi les points relevés, certains étaient issus du Registre parcellaire géographique l'année précédente et en sont sortis. Sur ces points, un changement est donc susceptible d'être observé. D'autres points peuvent se trouver dans une tâche urbaine dense ou dans des zones naturelles. Nous envoyons les enquêteurs sur tous les points rouges. La nomenclature de diffusion est composée de 15 postes. Les résultats sont disponibles dans un dossier publié au mois de mars 2020 sur le site Agreste. Ce dossier agrège trois années de collecte (2017, 2018 et 2019), ce qui permet de fournir des résultats en niveau sur l'ensemble du territoire jusqu'au niveau départemental suivant cette nomenclature. Ces résultats montrent notamment qu'en France métropolitaine, les sols agricoles sont majoritaires, les sols naturels occupent 39 % du territoire et l'artificialisation est évaluée à 9 % du territoire.

TERUTI est une série ancienne qui remonte à 1982. Une méthode de raccord est appliquée pour raccorder toutes les séries malgré les changements méthodologiques. Nous ajustons en niveau d'une sous-série à l'autre en conservant les évolutions enregistrées au sein de la série. Ainsi, nous avons pu raccorder la première série TERUTI 1 jusqu'en 1990, la série TERUTI 2 et la série TERUTI-Lucas. Le nouveau point 2018 sert de base de raccordement à cette série. Les séries raccordées montrent que les sols artificialisés ont augmenté de 72 % depuis 1982. Nous disposons d'une mesure de l'évolution de l'artificialisation en fonction de l'origine des sols. Ainsi, à court terme, les pertes de sols agricoles s'opèrent plutôt au bénéfice des sols naturels. Nous menons aussi une approche géographique qui montre l'évolution de l'artificialisation selon les régions ou les départements. Nous voyons que la zone rurale du centre de la France reste moins artificialisée que le pourtour méditerranéen ou la Haute-Corse.

Enfin, depuis 2017, TERUTI couvre les cinq DOM avec la même méthodologie. La Guyane pèse évidemment beaucoup dans les résultats France entière, puisqu'elle représente un sixième du territoire français et est couverte à 92 % par des sols boisés. Nous pouvons également observer que les Antilles et La Réunion affichent des niveaux d'artificialisation supérieurs à la moyenne nationale.

S'agissant des perspectives de diffusion, nous avons pour ambition de publier en niveau chaque année, sur trois ans glissants, un nouveau chiffre à l'échelon national, régional et départemental selon les nomenclatures détaillées. Par ailleurs, à partir de cette année, nous pourrions publier des données en évolution, c'est-à-dire des matrices de transfert entre les grands groupes d'occupation des sols : au niveau national cette année, au niveau régional l'an prochain et jusqu'au niveau départemental à partir de 2023. Ces chiffres seront actualisés chaque année.

Quant à la place de TERUTI dans l'ensemble des sources disponibles sur l'occupation des sols, cette enquête produit des données jusqu'au niveau départemental, avec des relevés de terrain, sur une unité précise et homogène (cercle de trois mètres). Elle couvre l'ensemble du territoire avec la même méthodologie. Les points sont tirés avec une méthode de sondage ce qui permet un calcul de précision et un intervalle de confiance pour chacun des résultats diffusés. Nous ne pouvons pas cependant produire des résultats à un niveau communal.

D'autres sources existent en complément :

- L'enquête européenne Lucas, qui fournit des résultats au niveau national sur chacun des pays de l'Union européenne ;

- Des sources administratives, notamment les fichiers fonciers mobilisés par le CEREMA, l'IGN et dans le cadre de l'Observatoire de l'artificialisation ;
- Des méthodes basées sur la photo-interprétation, notamment Corine Land Cover et l'OCS grande échelle de l'IGN, dont la couverture très fine permet d'obtenir des résultats au niveau communal, voire infra-communal ;
- L'approche par satellite avec la couche OSO produite par le CESBIO, un laboratoire de l'Université de Toulouse à partir des données Sentinel, avec une couverture nationale actualisée chaque année.

Nous pensons que TERUTI peut constituer une source de référence pour caler d'autres méthodes permettant d'obtenir des résultats à un niveau infra-départemental, mais ne présentant pas la même qualité de couverture, d'homogénéité et de précision.

Entre l'Observatoire de l'artificialisation et TERUTI, nous pouvons ainsi observer que le rythme de l'artificialisation mesuré est différent : 23 000 hectares sur les trois dernières années à partir des fichiers fonciers utilisés par l'Observatoire contre 57 000 hectares pour TERUTI. L'écart tient à la méthodologie employée. Des travaux sont en cours au sein de l'Observatoire pour mieux comprendre ces écarts. De la même manière, selon la source Corine Land Cover, 6 % des sols sont artificialisés contre 9 % selon TERUTI. L'écart tient là aussi à la méthode. Corine Land Cover repose sur un pixel de 25 000 mètres carrés, contre 7 mètres carrés dans TERUTI. Le bâti diffus, les routes et chemins peuvent être qualifiés de sols agricoles dans Corine Land Cover qui retient l'occupation principale de la zone.

Nous demandons le renouvellement de l'opportunité de cette enquête pour la période 2022-2026, après l'avis rendu en 2016, pour couvrir les années de collecte de 2017 à 2021.

Pierre-Philippe COMBES

Si vous n'avez pas de question, je vous propose d'accorder un avis favorable à ces deux demandes d'opportunité.

1.3. Information sur le dispositif Cadre de vie et sécurité

Isabelle PRAT, SSM Sécurité intérieure

Pour respecter le temps alloué à notre présentation, je ne reviendrai pas en détail sur le contexte de la refonte de l'enquête de victimation qui a été présenté lors de la Commission Services publics et services aux publics du Cnis le 11 mars dernier. Depuis 2019, le SSMSI pilote le projet de refonte de l'enquête Cadre de vie et sécurité dans l'objectif de proposer une méthodologie innovante avec une collecte multimode pour pallier les faiblesses de CVS identifiées lors des éditions précédentes et répondre à un coût soutenable aux besoins croissants d'analyses conjoncturelles et localisées sur la sécurité.

Pour l'enquête de victimation 2022, nous souhaitons interroger des individus âgés de 18 ans ou plus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe ou à La Réunion. Nous poursuivons un double objectif : produire des indicateurs clés sur les victimations et les perceptions en matière de sécurité à l'échelle nationale et infranationale et éclairer une thématique spécifique. La thématique retenue pour l'édition 2022 concerne la relation entre les services de sécurité et la population. S'agissant de la comitologie du projet, quatre instances décisionnelles ou consultatives ont été mises en place : un comité de pilotage, un conseil scientifique, un comité de concertation et des réunions spécifiques avec les financeurs de l'enquête.

Dès 2019, des travaux préalables ont été engagés en vue de la concertation autour du projet de refonte de l'enquête qui se termine actuellement. Le recrutement d'un prestataire vient d'aboutir. De mai à octobre 2021, nous préparerons et testerons l'enquête, avec un pilote sur le terrain en septembre et le dépôt du dossier au Comité du label fin 2021. Enfin, le terrain de l'enquête en population générale devrait avoir lieu entre mars et juillet 2022 afin de livrer les premiers résultats de l'enquête au premier semestre 2023.

Pour répondre aux objectifs assignés à cette enquête, le SSMSI propose un cadre méthodologique élaboré avec les experts de l'Insee. Ainsi, l'enquête se déroulerait en deux phases : une première phase auprès d'un large échantillon à partir d'un questionnaire généraliste pour fournir des indicateurs clés de la victimation à l'échelle nationale et infranationale et permettre l'analyse des évolutions, puis une seconde phase auprès d'un échantillon qualifié. Lors de la première phase, l'enquêté est invité à répondre au questionnaire sur internet, puis il est relancé par téléphone ou papier. Nous prévoyons également d'interroger un lot

d'enquêtés directement en face à face. Durant la deuxième phase, l'enquêté est invité à répondre au questionnaire sur internet, puis il est relancé par téléphone. Cette collecte de données sera assurée par un prestataire externe.

Le questionnaire socle s'articule autour de trois séries de questions : les descripteurs socio-démographiques, les atteintes aux biens et aux personnes pour recenser les victimations au cours de la vie de l'enquêté et décrire les victimations subies au cours d'une année, enfin le cadre de vie, les perceptions et opinions en matière de sécurité. Le questionnaire thématique administré auprès d'un échantillon de répondants de la phase 1 interroge d'une part le retour d'expérience des enquêtés lors de leurs interactions avec la police et la gendarmerie et d'autre part les attentes et les opinions des citoyens envers la police et la gendarmerie.

Le protocole permet de couvrir un champ plus large que CVS, puisqu'il inclut trois DROM : La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe dès 2022. Il permet également d'envisager de réaliser de manière ponctuelle des volets thématiques spécifiques et plus approfondis sur les problématiques en outre-mer. La taille de l'échantillon du questionnaire socle représente un potentiel énorme pour éclairer des enjeux de sécurité localisés. D'une part, le plan de sondage vise la représentativité départementale d'un certain nombre d'indicateurs clés. Il permet également d'être représentatif des quartiers prioritaires de la politique de la ville comme l'était CVS une année sur deux grâce au financement d'un sur-échantillon. Par ailleurs, il est représentatif des quartiers de reconquête républicaine, un zonage d'intérêt pour le ministère de l'Intérieur. Enfin, grâce au tirage de l'échantillon dans la base FIDELI, nous aurons une approche fine de la localisation des logements des personnes interrogées, puisque nous connaissons les coordonnées x, y du lieu de résidence de l'enquêté. A partir du questionnaire socle, certaines questions posées permettront d'éclairer la thématique transversale « territoire » puisqu'il est demandé si les faits ont été commis dans le quartier ou le village, puis de préciser le type de lieu.

1.4. Présentation des programmes statistiques 2021

Michel DUÉE

J'évoquerai le programme de travail de l'Insee dans sa dimension territoriale. Luc Brière présentera quant à lui les programmes des services statistiques ministériels.

Comme en 2020, le programme 2021 sera très largement impacté par la pandémie et les travaux qui s'y réfèrent. Nous nous inscrivons dans la lignée des travaux menés en 2020. Nous continuerons ainsi de suivre d'un point de vue démographique l'impact de la crise sur les décès. Le nombre de décès est publié chaque semaine à un niveau géographique assez fin. Depuis le début de l'année, nous diffusons aussi des données sur les naissances, puisque nous avons observé une baisse significative début 2021 : il faudra examiner si cette tendance se confirme dans les prochains mois.

Le suivi de l'impact économique de la crise constitue un autre axe de travail important. La crise a constitué une occasion de prendre en main de nouvelles sources de données venant de fournisseurs assez variés. La source administrative « déclaration sociale nominative » (DSN) permet d'avoir des informations sur l'emploi. La source sur les chiffres d'affaires des entreprises permet de mesurer l'activité des entreprises, notamment dans le tourisme. Les enquêtes de fréquentation touristique ayant dû être arrêtées durant une bonne partie de l'année 2020, nous nous sommes orientés vers cette donnée pour suivre l'activité, qui a été plus faible que les années précédentes dans l'hébergement et la restauration. Nous avons également eu accès aux données sur les cartes bancaires à travers le GIE Cartes bancaires, ce qui nous offre des informations sur les dépenses de consommation. Toutes ces informations ont permis de suivre l'impact de la crise au niveau national, mais aussi à un niveau géographique assez fin, par région, voire par département pour de nombreux indicateurs. L'expérience montre que l'impact économique n'est pas du tout le même d'un département à l'autre.

Fin 2020, des travaux ont démarré sur l'impact social de la crise. Nous suivons notamment l'évolution du nombre de bénéficiaires d'un certain nombre de prestations sous conditions de ressources comme le RSA.

L'année 2020 avait par ailleurs été marquée par des travaux sur les zonages d'étude qui avaient fait l'objet d'une présentation en commission Territoires. Ces travaux avaient notamment concerné la définition de l'espace rural et vont se poursuivre dans le cadre d'une collaboration avec l'ANCT. D'autres travaux devraient déboucher en 2022. Nous vous avons présenté la grille de densité d'Eurostat qui sert à définir

l'espace rural. Or cette grille devrait être détaillée pour passer de 3 à 7 niveaux. La définition de l'espace rural ne changera pas, mais cette évolution permettra un niveau d'analyse plus fin.

Un autre travail, évoqué en commission Territoires, portait sur les prix du foncier et de l'immobilier. Sur ce sujet, des travaux sont en cours au sein de la division Logement. A partir de données d'un site internet, celle-ci essaiera de suivre l'évolution des loyers de manière plus rapide.

D'autres travaux auront lieu en 2021 pour déboucher en 2022, notamment un travail important de comparaison spatiale des prix réalisé à intervalles relativement réguliers par l'Insee. Habituellement, ces travaux consistent à comparer les prix entre les DOM, l'Île-de-France et la France de province. Grâce à l'utilisation des données de caisse, il sera sans doute possible, sur une partie du champ de la consommation, de réaliser des comparaisons à un niveau géographique plus fin, c'est-à-dire les régions.

Par ailleurs, l'Insee se lance en 2021 dans un nouvel exercice de projection de population, lui aussi effectué à intervalles réguliers. Les projections nationales devraient sortir fin 2021 ou début 2022. En 2022, des projections à niveau infranational seront produites au moins pour les régions et départements. A la demande, il sera également possible de réaliser des projections sur des zonages à façon grâce à l'application OMPHALE. Nous poursuivons également la production de données carroyées à partir de la source FILOSOFI sur les revenus et la pauvreté. Des données avaient été diffusées voilà deux ans. Nous nous lançons cette année dans une mise à jour.

Enfin, nous avons prévu des nouveautés dans le cadre des produits de diffusion. Nous avons publié récemment l'*Insee Référence* « La France et ses territoires », diffusé tous les cinq ans. Le système statistique public dans son ensemble y a fortement contribué. Cette publication comporte notamment un dossier sur le rural reprenant les éléments qui vous ont été présentés à l'automne dernier. La diffusion des données sur les zones d'emploi refaites en 2020 s'est également accompagnée d'un produit à sommaire Insee avec une fiche par zone d'emploi. Nous avons préféré cet outil plus interactif à l'atlas des zones d'emploi papier que nous avons réalisé la fois précédente.

Pour conclure, un nouveau produit de diffusion a été mis en place sur Insee.fr, « le tableau de bord de l'économie française » qui remplace « les tableaux de l'économie française » au format papier. Ce document interactif permet d'avoir des informations au niveau national et des comparaisons entre pays européens. Nous travaillons actuellement sur la mise en place d'un volet territorial qui permettra de disposer d'informations sur les disparités territoriales de chacun des thèmes et sous-thèmes détaillés dans ce produit, notamment un ensemble de cartes par département sur la plupart des thématiques. Cette évolution est attendue pour 2022.

Luc BRIÈRE

Ma synthèse des travaux portés par les services statistiques ministériels ne sera pas exhaustive. Elle s'appuiera sur les programmes de travail des SSM élaborés fin 2020 et transmis notamment au Cnis.

S'agissant du SSM Collectivités locales, certains travaux ont déjà été menés sur la première partie de l'année, notamment des travaux autour des finances des petites communes de moins de 500 habitants, à travers une typologie qui fait ressortir les disparités de situation financière entre ces communes. Nous avons également réalisé des travaux visant à comparer les dépenses de fonctionnement des régions entre les régions qui ont fusionné en 2016 et celles qui sont restées inchangées, afin d'identifier d'éventuels écarts. Très récemment, nous avons publié un état des lieux des intercommunalités au 1^{er} janvier 2021 avec quelques éléments sur les syndicats intercommunaux au-delà des intercommunalités à fiscalité propre.

D'autres travaux sur les intercommunalités sont prévus d'ici la fin de l'année, en particulier la refonte de notre application ASPIC-BANATIC sur le suivi statistique des intercommunalités. En juin-juillet, nous publierons une analyse des effets de la crise sur les finances des collectivités en 2020 grâce à l'exploitation des comptes de gestion des collectivités locales dans le cadre du rapport pour l'OFGL. Nous allons également faire aboutir d'ici la fin de l'année notre projet Open Collectivités.

Le SSM Agriculture réalisera en 2021 le recensement aquacole dans les DOM. Sur l'enquête TERUTI et l'occupation des sols, il publiera des données rétropolées.

Le SSM Culture a prévu la refonte de l'atlas Culture avec des indicateurs à des échelles territoriales plus fines et l'enquête sur les pratiques culturelles menée dans le cadre d'une collaboration avec l'Insee fera

l'objet d'une publication à l'automne 2021 des premiers résultats sur les cinq départements et régions d'outre-mer.

Les analyses territoriales constituent un chantier très important pour la Depp comme pour de nombreux SSM. En 2021 paraîtra une nouvelle édition de la publication « Géographie de l'école » avec de nombreuses données mises en ligne sur le site du SSM Education.

Côté ministère des Solidarités et de la Santé, la Drees, en partenariat avec l'Institut des politiques publiques, doit mener des travaux sur les indicateurs au niveau local d'accès aux établissements et services médico-sociaux ou aux établissements sociaux. De nouvelles applications de datavisualisation pour les dépenses de santé et les restes à charge sont également prévues en partenariat avec les conseils départementaux.

Le SSM Sport est en train de mettre en place un outil d'observation territorial en lien avec la Direction des sports, notamment pour diffuser des indicateurs territorialisés sur la pratique sportive. La mise à ligne doit avoir lieu au premier semestre 2021.

Le SSM Sécurité intérieure, outre l'enquête cadre de vie et sécurité, a prévu de réaliser des travaux sur la délinquance en outre-mer. Il se dote par ailleurs d'un bureau spécifique sur les analyses spatiales dans le domaine de la délinquance.

Enfin, du côté du ministère de la Transition écologique, le SDES doit diffuser pour la première fois les données à l'adresse des entreprises locales de distribution d'énergie de plus de 100 000 clients.

1.5. Présentation de la version bêta du portail « Open collectivités » de la DGCL

Luc BRIÈRE

Elodie Delaisement est la désigner et Sylvain Boissel le développeur de ce projet que nous avons déjà évoqué lors d'une séance à l'automne. Le projet a démarré en septembre 2020 à la suite d'une recommandation du Cnis d'octobre 2019 visant à créer un portail web pour fédérer les informations statistiques sur les collectivités locales. Jusqu'à présent, ces informations existaient, mais de manière éparse, ce qui nuisait à leur visibilité et à leur accessibilité.

Elodie et Sylvain vont vous présenter le premier prototype de ce portail web.

Elodie DELAISEMENT

Le projet est mené dans le cadre du programme « Entrepreneur d'intérêt général ». Je m'occupe plutôt du design au sens large, c'est-à-dire la conception, les échanges avec les usagers potentiels et l'interface graphique.

Sylvain BOISSEL

Je suis développeur et je m'occupe de la récupération des données, de l'analyse des sources mises à notre disposition et du développement du logiciel pour le portail en lui-même.

Elodie DELAISEMENT

Luc Brière est le mentor opérationnel du projet.

Le projet trouve sa source dans la note du Cnis. Face à la dissémination des informations et la diversité des formats, nous nous proposons de rassembler l'ensemble des informations sur un seul et même portail avec un focus spécifique sur les collectivités locales, contrairement à d'autres plateformes qui mêlent national et local.

Nous nous concentrons pour l'instant sur des publications statistiques ouvertes au public, déjà publiées sur les sites des différents ministères, dans les rubriques des services statistiques ministériels, en nous focalisant sur les publications portant sur les collectivités locales. Nous ne référençons pas des jeux de données en *open data*, mais nous pourrions l'envisager pour la suite du projet. Nous sommes notamment en contact avec *data.gouv* et nous avons commencé à recenser toutes les plateformes *open data* locales que nous pourrions ajouter ultérieurement.

Nous allons chercher les publications sur tous les sites des services statistiques ministériels *via* des flux RSS auprès des sites qui en disposent. Cette solution n'est cependant pas très pérenne d'un point de vue technique. Ainsi, à l'occasion des refontes de site de la Drees et la Dares, les flux RSS ont été supprimés. De la même manière, avec la refonte du site des collectivités locales, le flux RSS a changé d'adresse. Nous collaborons donc avec la future Bibliothèque numérique de la statistique publique qui pourrait se révéler plus pérenne dans le temps, puisqu'elle repose sur une API.

Pour nous adresser à tout type de public, y compris des publics qui ne seraient pas acculturés à la statistique publique, nous avons également décidé de mettre en page des fiches sur chaque collectivité, d'abord les communes et les EPCI, les régions et les départements étant à venir. Ces fiches comportent des données socioéconomiques récupérées sur la base qui alimente aujourd'hui le site BANATIC. Cette démarche permet de mettre les publications en contexte et de comparer les collectivités entre elles. A l'origine, nous voulions toucher un public très large, que ce soit des agents locaux, la société civile, la statistique publique.

Une démonstration du portail Open Collectivités est réalisée en séance.

La page d'accueil explique la raison d'être du portail et les publics auxquels il s'adresse, puisque de nombreuses plateformes proposent déjà des informations publiques aujourd'hui. Vous pouvez accéder aux fiches des communes, EPCI, départements et régions avec des données de contexte, des informations sur la population, l'emploi, le chômage, les niveaux de vie. Sur les communes, des données sur les intercommunalités sont disponibles. Il est possible de comparer ces données avec celles de trois communes pour l'instant. A l'avenir, nous envisageons de proposer un export dans un fichier CSV ou Excel sur toutes les communes d'un département par exemple pour faciliter la réutilisation. Pour l'instant, nous avons élaboré les fiches pour chaque commune et chaque EPCI à partir de la base ASPIC. Nous ferons de même pour les départements et régions. Les publications sont accessibles par thématique. Nous nous laissons la possibilité d'ajouter des publications pertinentes sur les fiches des départements et régions. Nous avons également ouvert sur des outils pratiques, notamment pour trouver des aides pour les collectivités locales. Les publications peuvent être triées selon plusieurs filtres (collectivités, thématique, source, etc.). Nous ne copions pas les publications, nous jouons le rôle de porte d'entrée et nous renvoyons aux sites sources.

Pierre-Philippe COMBES

Nous avons prévu un temps d'échange sur les trois derniers points.

Didier LASSAUZAY

Sur l'enquête CVS, comment prenez-vous en compte l'effet Covid dans les comparaisons avec les années précédentes ?

Qui est l'hébergeur du portail Open Collectivités ? Je n'ai pas vu de données sur les personnels des collectivités.

Elodie DELAISEMENT

Le portail est hébergé sur le serveur OVH, en France. Pour les personnels, nous avons bien une catégorie qui reprend toutes les publications sur les agents territoriaux, notamment de DESL.

Hélène GUEDJ

S'agissant du nouveau dispositif d'enquête de victimation, l'année 2020 est assez atypique en matière de délinquance. Les données administratives le montrent bien. En outre, l'enquête Cadre de vie et sécurité conduite par l'Insee n'a pas été réalisée en 2020, le face-à-face s'étant avéré impossible. Cette année, l'enquête a démarré par un terrain téléphonique, avec une bascule vers le face-à-face début juin. Nous instruisons ces différences dans le cadre du groupe de travail sur la méthodologie d'enquête qui est adossé à la comitologie du projet. Le passage à un nouveau dispositif est challengé par les années particulières qui viennent de se dérouler. Un rapport méthodologique sera donc remis en annexe du dossier du label lorsque l'enquête sera examinée fin décembre. Dans le questionnaire de CVS 2021 lui-même et dans celui de Genese sur le terrain en 2021, nous avons prévu la possibilité de distinguer les périodes pendant et hors confinement pour recueillir des informations complémentaires et gérer cette rupture liée à la crise sanitaire.

Michel DUÉE

Toujours sur cette enquête, j'ai vu qu'il était envisagé d'atteindre 1 000 répondants par département. S'agit-il d'une moyenne ou d'une cible pour chaque département de France ? Cela ne risque-t-il pas de poser problème dans de petits départements ? La Lozère compte par ailleurs entre 70 000 et 80 000 habitants. Si vous en enquêtez 1 000 par an, vous risquez de retomber sur les mêmes à un moment donné.

Hélène GUEDJ

Nous envisageons un échantillon de 200 000 personnes. En 2021, le SSMSI conduit l'enquête Genre et sécurité, une enquête d'initiative européenne avec un focus sur les violences sexistes et sexuelles, dont nous avons construit le protocole pour être un bon candidat pour l'enquête de 2022. Nous venons de finir la première phase du questionnaire socle. Sur les 169 060 personnes interrogées, nous avons recensé 108 000 répondants à ce jour et nous recevons encore quelques questionnaires papier. Nous avons largement dépassé notre objectif de 50 % de répondants, puisque nous atteignons une participation brute de près de 64 %. Nous avons un objectif de 1 000 répondants par département, mais pour ne pas exagérer la représentation des départements les moins peuplés comme la Lozère, nous avons accepté de rester un peu en dessous de ce seuil. Ce dispositif ouvre des perspectives nouvelles pour une exploitation beaucoup plus fine que sur la base de l'enquête Cadre de vie et sécurité dont le plan de sondage offrait une représentativité à l'échelle des zones d'étude et d'aménagement du territoire.

Caroline PILOT

Pourquoi la Guyane et Mayotte ne sont-elles pas traitées ?

Hélène GUEDJ

En cible, nous voulons couvrir la France entière. Nous progressons avec l'Insee sur la base de sondage issue de la source fiscale FIDELI qui couvre les trois DOM pour lesquels nous nous engageons dès 2022, c'est-à-dire la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. La couverture de la base de sondage est satisfaisante et nous permet d'intégrer ces DOM au dispositif avec le même protocole qu'en métropole. Pour la Guyane, nous instruisons encore le sujet. Elle pourrait peut-être être intégrée dès 2022, mais nous nous orientons plus vers l'enquête 2023. Pour Mayotte, la cible pourrait être un peu plus lointaine, en fonction de la qualité de la base de sondage sur ces territoires.

Pierre-Philippe COMBES

Un de mes doctorants s'interrogeait sur la fréquence officielle de la publication des données carroyées.

Sur Open collectivités, le fait de pouvoir exporter les données me paraît très important pour les étudiants. Cela devrait être possible pour toute la base et sur toutes les variables. Souvent, les doctorants souhaitent travailler sur la France entière. Même s'ils peuvent récupérer des données sur le site de l'Insee, il est intéressant de pouvoir juxtaposer des données qui ne le sont pas naturellement sur ce site.

Elodie DELAISEMENT

C'est noté. Nous allons étudier ce point. Si vous voulez nous envoyer des doctorants, nous sommes preneurs de leurs retours.

Michel DUÉE

Les dernières données carroyées ont été diffusées voilà deux ans sur le millésime 2015. La prochaine édition portera sur le millésime 2017. L'exercice prend toujours un peu de temps, car nous nous appuyons sur des données fiscales. Pour une année donnée, les déclarations de revenus se font l'année suivante et les données sont alors traitées par l'administration fiscale, puis seulement ensuite transmises à l'Insee. A ce stade, nous n'avons pas de plan de diffusion arrêté, d'autant que le processus d'utilisation des sources fiscales est en cours de refonte, en lien avec la suppression de la taxe d'habitation. Celle-ci s'avère essentielle aujourd'hui, car elle permet de remettre dans le même ménage les différentes personnes qui y habitent, notamment pour les couples non mariés. Dans un immeuble, il n'est pas toujours aisé sans la taxe d'habitation de déterminer si les deux personnes vivent dans le même appartement ou dans deux appartements côte à côte. Le processus doit aujourd'hui être revu pour trouver d'autres façons de

réintroduire dans le même logement les personnes qui habitent ensemble. Avant de m'engager sur la prochaine diffusion, j'attendrai que les personnes compétentes aient mis en place les nouveaux processus.

Pierre-Philippe COMBES

Si vous n'avez pas d'autres questions, nous pouvons passer au sujet principal de notre Commission, l'information disponible sur l'Outre-mer. Je remercie les intervenants de la première partie comme de la seconde. Nos réunions sont riches grâce à ces contributions. Les quatre interventions vont se succéder et nous échangerons à l'issue.

II. SUJET PRINCIPAL : COMPLETER L'INFORMATION DISPONIBLE SUR L'OUTRE-MER

2.1. Panorama des investissements récents de l'Insee dans les DOM

Sylvie EGHBAL TEHERANI, Insee

Je vais vous présenter les investissements récents de l'Insee dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Ce panorama ne sera pas exhaustif. Je parlerai peu de Mayotte, puisqu'Aurélien Daubaire y reviendra dans l'exposé suivant. J'évoquerai tout d'abord les principes des axes d'investissement de l'Insee puis je zoomerai sur trois thématiques : la pauvreté et le niveau de vie, l'emploi, et les conséquences de la crise sanitaire.

Les **axes d'investissement de l'Insee dans les Outre-mer** sont de trois ordres. L'Insee essaie d'intégrer les DROM dans les processus nationaux de production de statistique à chaque fois que c'est possible et opportun. D'autre part, l'Institut maintient un effort particulier dans les DROM avec des productions statistiques spécifiques sur certaines problématiques importantes outre-mer. Enfin, il cherche à renforcer la valorisation et la visibilité des statistiques produites dans les Outre-mer qui restent malheureusement pour partie méconnues.

L'Insee s'efforce de conduire les mêmes opérations statistiques dans les DROM que dans les régions métropolitaines, que ce soit les enquêtes ou les exploitations de sources administratives pour permettre des comparaisons entre toutes les régions ou tous les départements. En outre-mer, nous nous heurtons cependant parfois à une moindre qualité des sources administratives utilisées comme intrants des processus statistiques, comme nous l'avons déjà souligné en 2017. Soit ces sources n'existent pas, soit elles ne sont pas complètes. C'est surtout le cas à Mayotte, mais pas exclusivement.

L'Insee réalise aussi des opérations statistiques spécifiques dans les DROM, qui n'ont pas d'équivalent dans les régions métropolitaines, notamment des extensions d'échantillons d'enquête qui permettent de produire des résultats par département d'outre-mer. Ces extensions sont pour partie financées par la DGOM, à raison d'une enquête par an au moins pour chaque territoire. Chaque DOM dispose par ailleurs d'un indice des prix mensuel à la consommation. Les DOM sont également intégrés à l'opération Comparaison spatiale des prix, dont la prochaine édition est prévue en 2022. Enfin, les comptes économiques régionaux produits annuellement sont beaucoup plus riches dans les départements d'outre-mer que dans les régions métropolitaines. Ils comprennent plus d'éléments explicatifs de la création de valeur. Des comptes économiques rapides sont également produits dans les quatre DROM historiques l'année qui suit l'année de référence. Réalisés dans le cadre du partenariat CEROM entre l'Agence française de développement, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et l'Insee, ils permettent de produire des publications avec une analyse commune et partagée.

L'Insee tente enfin d'améliorer la visibilité des statistiques produites en facilitant la recherche sur Insee.fr, en développant les comparaisons de statistiques entre DOM, au moyen de tableaux de bord ou d'études, ou en intégrant les DOM aux publications nationales présentant une dimension territoriale, même lorsque la source n'est pas rigoureusement la même que pour les autres régions. Cette dernière démarche est relativement nouvelle. Jusqu'à présent, nous privilégions beaucoup les comparaisons mono-source. Désormais, nous nous autorisons, lorsque l'exercice a un sens et que la qualité est suffisante, à mettre en regard des statistiques avec des sources différentes selon les régions. Les premiers ouvrages nationaux à mettre ce principe en pratique sont « Les essentiels régionaux », publiés en 2020, qui proposent des données clés et des jeux de questions-réponses pour chaque région, et « La France et ses territoires », publié très récemment.

Venons-en aux avancées récentes réalisées dans les trois thèmes que j'ai choisi de vous présenter.

Sur la **thématique des niveaux de vie et de la pauvreté des ménages**, le dispositif national FILOSOFI produit des statistiques sur ces sujets dans toutes les régions de France métropolitaine et depuis 2018, sur la Martinique et La Réunion avec la même méthodologie qu'en métropole. En 2017, nous vous avons fait part, pour les trois autres DROM, de difficultés persistantes sur la qualité des sources fiscales et sociales utilisées en entrée. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à résoudre ce problème de qualité et nous avons dû mobiliser vers une autre source, l'enquête Budget de famille qui entre dans le cadre des opérations spécifiques DROM. Une extension d'échantillon de l'enquête Budget de famille a été réalisée en 2017-2018 dans les cinq départements d'outre-mer. Ces extensions ont permis, pour la première fois, des études, publiées en 2020, sur la pauvreté et les inégalités monétaires comparant les cinq DOM et la France métropolitaine. Elles ont également permis de publier un indicateur de pauvreté monétaire sur l'ensemble des régions françaises, y compris les régions d'outre-mer.

Grâce à l'enquête Budget de famille, plusieurs études ont également pu être réalisées en 2020 sur la consommation ou l'équipement des ménages, comparant là aussi les cinq DROM et la France métropolitaine. Les deux directions régionales de l'Insee ont par ailleurs diffusé différentes études sur chaque DROM, plus tournées vers des problématiques locales.

L'enquête Statistiques sur les Ressources et Conditions de vie (SRCV) a connu pour la première fois une extension de son échantillon en 2018 dans les quatre DROM historiques (hors Mayotte). Il n'y a pas d'équivalent pour les régions métropolitaines. Les exploitations sont en cours. D'ores et déjà ont été publiées plusieurs études nationale et régionales qui comparent les quatre DROM historiques et la France métropolitaine, sur les privations matérielles et sociales des ménages, comme la capacité à faire face à une dépense imprévue d'environ 1 000 euros.

Côté **emploi**, les statistiques disponibles outre-mer se sont sensiblement enrichies ces dernières années. Une opération spécifique est réalisée dans les DROM depuis plusieurs années maintenant, avec une extension d'échantillon de l'enquête Emploi en continu dans les quatre DROM historiques et la réalisation d'une enquête Emploi annuelle à Mayotte. Traditionnellement, ces enquêtes donnent lieu à des publications régionales ultramarines chaque année. Depuis 2018, nous produisons également un tableau de bord annuel sur l'emploi et le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), avec des analyses qui comparent les cinq DROM et la France métropolitaine.

Depuis 2020, nous calculons par ailleurs d'un taux de chômage trimestriel au sens du BIT pour les quatre DROM historiques, ce qui est spécifique à l'outre-mer. Les DROM disposent également d'estimations trimestrielles d'emploi salarié comme les régions métropolitaines, depuis 2018. Enfin, un fichier couvrant les régions métropolitaines et les quatre DROM historiques, le fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores), est disponible depuis 2020. Ce nouveau fichier a été créé, suite à la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) en lieu et place des déclarations sociales des entreprises, notamment la déclaration annuelle de données sociales (DADS). Malheureusement, Mayotte ne dispose pas encore de cette source DSN, mais elle sera intégrée à Flores quand que la DSN sera généralisée sur son territoire.

S'agissant enfin des **conséquences de la crise sanitaire**, des focus sur les régions, y compris les DROM, ont été réalisés dans des publications nationales, mobilisant des sources nouvelles. Les notes de conjoncture régionales de l'Insee et les tableaux de bord trimestriels, là encore, concernent toutes les régions, y compris les DROM. Ils ont été enrichis pour mieux suivre l'impact de la crise avec notamment un focus sur le tourisme. Une réflexion avec la Drees devrait très prochainement aboutir permettant d'y intégrer des indicateurs conjoncturels de précarité. Ces publications existent également sur Mayotte, même si les indicateurs sont un peu moins nombreux que dans les autres DROM.

Par ailleurs, les deux directions régionales ultra-marines de l'Insee ont conduit des études spécifiques sur l'impact de la crise, notamment du premier confinement et des mois qui ont suivi, sur le PIB et ses composantes. Ces études ont été publiées, certaines dans le cadre du CEROM, avec dans ce cas des analyses partagées avec l'IEDOM et l'AFD. Enfin, les décès, toutes causes confondues, ont fait l'objet d'une diffusion hebdomadaire par l'Insee, par département y compris pour les DROM ; des publications mettent en évidence des différentiels de décès entre 2019 et 2020 extrêmement différents en Outre-mer par rapport à la métropole, d'une part parce que la pandémie n'a pas touché toutes les parties du monde de la même façon, mais aussi du fait de composantes sanitaires et d'épidémie différentes dans les Outre-mer.

Pour en savoir plus, je vous invite à consulter l'*Insee Méthodes* publié en tout début d'année 2021, qui brosse un panorama des principales sources statistiques mobilisées par le service statistique public (Insee et services statistiques ministériels) dans les DOM. Vous y trouverez aussi la bibliographie d'une sélection de publications sur les Outre-mer organisées par thématique.

2.2. Les statistiques de l'Insee à Mayotte : quelques avancées récentes avec un focus sur la mesure de la pauvreté et de la précarité

Aurélien DAUBAIRE, Insee

Je vous propose un panorama rapide des principales avancées depuis la dernière commission consacrée aux Outre-mer, puis j'évoquerai les mesures des différentes facettes de la précarité et de la pauvreté à Mayotte.

Nous avons réalisé une petite infographie à l'occasion du dixième anniversaire de la départementalisation de Mayotte. Dans ce département jeune, le dispositif statistique est en train de se construire. Ce territoire est complexe, mais aussi stimulant pour le statisticien, avec des questions intéressantes et difficiles à traiter : géographie, adressage, habitat (bidonvilles), disponibilité, qualité ou couverture des sources administratives, précarité, langues, maîtrise de l'écrit, usage d'internet, poids de l'économie informelle, etc. Les enjeux y sont très forts, tant sur les questions économiques que démographiques ou sociales.

En termes de démographie, les manques ont été comblés. Le recensement 2017 a été réalisé et diffusé. Les résultats statistiques détaillés sont en ligne, de même que différentes publications. Dans les statistiques d'état civil, les statistiques de naissance étaient déjà produites. Désormais, les statistiques de décès sont jugées suffisamment robustes pour être diffusées. Un suivi quotidien était même réalisé durant la pandémie. En 2019, un premier bilan démographique complet a été publié et l'enquête Migrations Famille Vieillesse (MFV) de l'Ined a été conduite en parallèle par l'Insee.

Sur les statistiques d'entreprises et les comptes régionaux, le dispositif assez complet a été adapté aux caractéristiques du territoire. Le répertoire SIRENE est en place. Il est intégré dans SIRUS. L'enquête sur les entreprises mahoraises est réalisée tous les ans. Une enquête sur les entreprises mahoraises informelles est menée périodiquement : 2015-2016 pour la dernière et 2021-2022 pour la prochaine. Elle permet de recalculer les comptes régionaux et de connaître un pan important de l'économie mahoraise et d'avoir un éclairage social sur ces questions. Ces entreprises représentent en effet 9 % de la valeur ajoutée privée (hors agriculture) et une part importante des emplois. Enfin sont réalisés l'enquête sur la fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme et des comptes régionaux, complets et équilibrés depuis la publication de 2019.

Les enquêtes menées auprès des ménages au titre de l'accord-cadre Insee-DGOM, produisent une information statistique très riche au fil des ans : enquête Emploi chaque année, Budget de famille, Information vie quotidienne (IVQ), Migrations famille vieillesse, Comparaison spatiale des prix, Santé, Cadre de vie et sécurité, Vie quotidienne et santé et Logement.

Des projets importants sont en cours, en particulier le recensement de la population. Mayotte est la seule région à avoir réalisé une enquête annuelle de recensement en 2021. Cette première édition a nécessité un investissement organisationnel et méthodologique important, avec l'implication de la direction régionale sur place et des méthodologues. La collecte s'est globalement bien déroulée malgré un confinement qui l'a interrompue. Le taux de logements non enquêtés atteint 3,6 %. Les contrôles sont en cours. Certaines spécificités du territoire restent malgré tout à prendre en compte, avec notamment un très faible taux de réponse par internet pour le moment.

L'intégration de Mayotte dans l'Indice des prix à la consommation (IPC) national constitue un autre projet important. Depuis le mois d'avril, la collecte est réalisée comme ailleurs en France. Sur deux ans, nous allons assister à une montée en charge progressive de l'échantillon en vue d'une diffusion pour l'IPC de janvier 2023. Il existera dès lors un IPC France entière. Un autre projet à horizon 2024 débute : le déploiement de l'enquête Emploi en continu qui pose un certain nombre de questions méthodologiques. En matière de statistiques d'entreprises, la méthodologie évolue et s'affine. Nous préparons actuellement l'enquête sur les entreprises informelles. Des tests seront lancés dans quelques jours.

Mayotte soulève encore de nombreux enjeux pour l'avenir, qui tournent autour des référentiels et des sources administratives, en termes de qualité et de taux de couverture à moyen long terme : cartographie,

adressage, passage de Mayotte à la DSN à partir de 2022, sources fiscales et sociales. La méthodologie des enquêtes ménages et des enquêtes entreprises se révèle également très importante.

Je vous propose maintenant un bref aperçu sur les questions de pauvreté et de précarité pour vous montrer la richesse des données que produit l'Insee sur Mayotte. La pauvreté monétaire est mesurée avec l'enquête Budget de famille. Il en ressort un taux de pauvreté de 77 %. L'échelle des revenus est très faible, voire nulle dans les bas déciles, sans commune mesure avec le reste de la France. La composition des revenus, toujours grâce à l'enquête Budget de famille, fait apparaître un très faible taux de prestations sociales. Une part très importante des habitants ne bénéficie pas de prestations ni de minima sociaux pour des raisons de réglementation, car cette population est de nationalité étrangère ou installée depuis un temps trop court sur le territoire, même en étant régularisée.

Le logement est mesuré historiquement avec le recensement de la population. Sur vingt ans, le recensement illustre la très forte croissance démographique de Mayotte, avec un doublement des logements et une part toujours très importante de l'habitat précaire en tête. Même si l'habitat s'est amélioré en moyenne, la part de l'habitat précaire n'a pas baissé sur vingt ans, avec des effets de structure. Les naissances domiciliées à Mayotte en 2019 selon la nationalité de la mère font apparaître une forte hausse des naissances sur 2015-2016 avant une relative stabilisation et une très forte part des naissances de mères de nationalité comorienne. La mesure du taux de mortalité par sexe et tranche d'âge permet de constater par exemple que chez les jeunes enfants la mortalité est quatre fois plus élevée à Mayotte qu'en métropole.

Ces caractéristiques transparaissent aussi sur le marché du travail. Une très grande partie de la population est sans diplôme, en particulier la population née à l'étranger. Le taux de chômage est très élevé, de l'ordre de 30 %, en particulier chez les personnes nées à l'étranger. Des approches territorialisées sont également menées. Voilà quelques années, une publication a été réalisée à l'échelle des quartiers politiques de la ville. Elle sera très probablement actualisée, car nous avons reçu une commande très récente sur le sujet. Nous avons aussi effectué une typologie des villages de Mayotte qui fait apparaître des disparités régionales importantes, avec un Est très dense et pauvre et l'Ouest moins dense, avec un niveau de vie plus élevé en moyenne.

2.3. L'utilisation des statistiques publiques au ministère des Outre-mer

Christophe RENOU, ministère des Outre-mer

J'aborderai successivement trois questions dans mon exposé : qui sommes-nous et que faisons-nous ? Quelles statistiques utilisons-nous et comment ? Quelles sont les spécificités de l'exercice ?

Le ministère des outre-mer est chargé de coordonner l'action du Gouvernement dans les départements d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie, et de participer à l'élaboration et la mise en œuvre des règles applicables dans ces collectivités. Le ministère des outre-mer est composé d'un ministre, de conseillers, de chargés de mission et d'un bureau de cabinet. La direction générale des outre-mer (DGOM) est une direction d'administration centrale du ministère de l'Intérieur mise à disposition du ministre des outre-mer. Elle est composée de 150 agents, rédacteurs ou chargés de mission, de catégorie A et A+, souvent issus d'autres ministères (Agriculture, Finance, Santé, Enseignement, etc.) ou d'autres directions du ministère de l'intérieur. La DGOM connaît une forte rotation des agents. Nous n'avons pas de service déconcentré. Les préfetures et les hauts commissariats relèvent du ministère de l'Intérieur. Nous travaillons au quotidien avec les services de l'Etat sur ces territoires. Nous avons pour rôle d'être l'avocat des outre-mer en administration centrale et de répondre aux besoins et aux attentes des services ultra-marins de l'Etat qui nous relaient un certain nombre d'informations.

Au quotidien, chaque rédacteur ou chargé de mission a besoin de connaître ces territoires par les chiffres et de les comparer pour construire et décliner une politique publique nationale ou concevoir une politique publique spécifique. L'information statistique issue de la sphère statistique publique vient en complément des autres informations quantitatives (budgétaires et scientifiques). La DGOM comporte un bureau de l'évaluation des politiques publiques qui produit un certain nombre de rapports qui ne sont pas nécessairement publics et un bureau de la statistique et du système d'information outre-mer, qui n'est pas un service statistique ministériel. En effet, nous ne produisons pas de la statistique, nous sommes utilisateurs d'informations statistiques produites par d'autres acteurs. Ce positionnement nous permet d'avoir un point de vue différent de nos collègues des services statistiques ministériels.

Parmi les statistiques que nous utilisons, figure le recensement de la population avec des modalités différentes entre les départements d'outre-mer et les autres territoires. Dans les travaux que nous organisons avec la Direction générale des collectivités territoriales, nous calculons les dotations budgétaires des collectivités. Les Outre-mer présentent des spécificités et des attentes encore plus fortes qu'en métropole. Par exemple, la dotation globale de fonctionnement représente ainsi 18 % du financement de ces territoires contre 14 % en métropole. Autre spécificité des Outre-mer, dans le cadre de politiques publiques spécifiques à Mayotte et en Guyane, l'Etat se substitue aux collectivités territoriales pour financer les établissements scolaires. Le recensement de la population participe bien sûr au calcul de ces financements.

Nous avons signé une convention avec l'Insee et établi un programme de travail pour permettre d'examiner plus précisément la situation des départements d'Outre-mer à partir de travaux réalisés au plan métropolitain dans le cadre d'extensions d'enquêtes. Nous utilisons aussi les enquêtes des SSM, comme l'enquête Santé réalisée récemment. Les chargés de mission analysent et utilisent les éléments quantitatifs des synthèses issues de ces enquêtes. Cette lecture est généralement complétée par d'autres sources (sécurité sociale). Aujourd'hui, des sujets d'actualité s'imposent : la lutte contre l'obésité et l'impact du vieillissement de la population dans les Antilles. Au moment de construire les politiques publiques, nous mobilisons donc l'ensemble des informations. De la même manière, la semaine prochaine arrive une délégation d'élus de la Nouvelle-Calédonie. Bien évidemment, nous sommes largement sollicités par le cabinet du ministre des Outre-mer sur l'ensemble des informations qui concernent ce territoire.

Il existe une richesse d'informations spécifiques à l'Outre-mer, mais il reste un certain nombre de limites à ces informations. Il s'avère tout d'abord difficile de couvrir l'ensemble des territoires (départements d'Outre-mer, collectivités d'Outre-mer, Nouvelle-Calédonie). Sur les deux plus grands territoires du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie), des instituts de statistiques sont financés par les gouvernements locaux et suivent leur propre programme. Même si ce programme est coordonné avec celui de l'Insee, les gouvernements locaux ont des spécificités qui leur sont propres, notamment en matière de santé et d'éducation, ce qui se traduit aussi par des programmes statistiques différents. La réglementation est elle aussi très différente entre les collectivités territoriales et les départements d'Outre-mer, notamment en matière de fiscalité, ce qui affecte la mesure statistique.

Par ailleurs, certains territoires ont une population réduite : Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon (6 000 personnes), ce qui limite les possibilités d'études, compte tenu du secret statistique. A titre indicatif, le nombre de titulaires du RSA à Saint-Pierre-et-Miquelon est très peu communiqué, voire pas du tout, car le périmètre est excessivement limité. Enfin, des sujets relevant de l'Etat ne sont pas couverts par la partie statistique. Dans des territoires comme Mayotte où la source d'information administrative ne couvre pas forcément le même périmètre qu'en métropole ou présente une qualité moindre, nous n'avons pas forcément le même niveau d'information. Je cite ces limites du point de vue d'une administration centrale qui a tendance à vouloir des informations sur l'ensemble du territoire de manière uniforme, mais par construction, pour des raisons institutionnelles ou historiques, il existe forcément des limites sur le recueil de l'information statistique.

En termes d'utilisation de cette richesse, nous diffusons les apports de l'Insee, nous appuyant très largement sur l'*Insee Méthodes* qui relève l'ensemble des informations produites par l'Insee et les autres services statistiques sur ces territoires. Nous mettons également à disposition des informations plus exploitables pour être retraitées soit par nous, soit par les différents utilisateurs. Nous avons vu évoluer la capacité de traitement des informations quantitatives en dix, vingt ou trente ans. Autrefois, les profils étaient plus juridiques. Aujourd'hui, les agents sont en mesure de retraiter l'information, la comprendre, ce qui constitue une avancée assez forte dans nos structures administratives. Nous avons aussi développé une application géo-décisionnelle en interne pour mettre en avant ces informations.

Nous sommes très mobilisés avec l'Insee pour disposer d'informations les plus récentes pour mieux les utiliser. Nous nous plaçons dans un cercle vertueux. Pour le recensement de la population par exemple, plus nous produisons de chiffres, plus les chargés de mission et les rédacteurs les utilisent. A l'inverse, pour des sujets comme l'illettrisme qui font l'objet d'enquêtes très espacées, nous avons des difficultés à faire utiliser les résultats. Nous sommes face à un dilemme entre capacité à faire et co-financement.

Aujourd'hui, le portail géographique et décisionnel est utilisé uniquement en interne des services de l'Etat outre-mer (ministre des Outre-mer, DGOM, hauts commissariats, préfectures des départements d'Outre-mer). Ce portail permet d'accéder à une information à la fois quantitative et qualitative sur ces territoires. A partir d'informations de la sphère statistique publique, nous mettons en avant des informations sur chacun

de ces territoires avec un accès très facile. Nous avons travaillé pour mettre en œuvre, à partir des informations de la statistique publique, un certain nombre de tableaux de bord et indicateurs. Nous avons construit des indicateurs synthétiques sur l'ensemble des politiques publiques, avec un historique. Nous travaillons avec l'Insee pour utiliser au mieux l'ensemble des informations produites et nous enrichissons progressivement ce portail. Dans notre vision opérationnelle, sous couvert d'une décision du cabinet du ministre des outre-mer, nous avons la volonté assez forte d'ouvrir ce portail aux citoyens.

2.4. La valorisation des statistiques publiques dans les Outre-mer et leur utilisation à l'AFD à des fins d'études

Bertrand SAVOYE, Agence française de développement (AFD)

Je reviendrai dans un premier temps sur le partenariat Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM), qui a pour objectif de valoriser les statistiques outre-mer, puis j'aborderai les différentes utilisations des statistiques sur l'Outre-mer à l'AFD pour des études. Enfin, j'évoquerai quelques constats personnels liés à l'activité d'étude que nous pouvons mener sur l'Outre-mer.

CEROM est un partenariat non financier mis en place depuis 2004. Il associe l'Insee, les Instituts d'Emission (IEDOM et IEOM), l'AFD et les instituts statistiques de Polynésie (ISPF) et de Nouvelle-Calédonie (ISEE). Ce partenariat est parti d'un constat initial : nous disposons d'une information statistique d'une grande richesse sur les Outre-mer, mais elle est insuffisamment connue et valorisée. Différents axes de collaboration ont été définis, en particulier l'élaboration de comptes rapides. Désormais, dans l'ensemble des DOM à l'exception de Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, des comptes économiques rapides de l'année N-1 sont disponibles entre janvier et décembre de l'année N.

Dans le cadre de ce partenariat sont menés des bilans macroéconomiques décennaux, qui faisaient défaut auparavant sur ces territoires, différentes études thématiques, ainsi qu'un suivi conjoncturel économique renforcé. Ce partenariat s'est révélé particulièrement utile ces derniers mois pour analyser l'impact de la crise sanitaire en permettant de mobiliser des sources un peu inhabituelles pour produire des indicateurs avancés de la même façon que l'Insee l'a fait en métropole. L'organisation de ce partenariat est très souple avec des déclinaisons locales dans les cinq DOM, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française et une coordination au niveau des sièges parisiens.

Ce partenariat favorise les échanges méthodologiques entre les équipes présentes dans les différents territoires. Pour les études, il permet de bénéficier d'une certaine complémentarité des expertises (monétaire, statistique, économique, etc.). Enfin, nous organisons une grande conférence CEROM tous les deux ou trois ans. La dernière s'est tenue fin 2019 sur la recherche et l'innovation comme leviers de développement dans les Outre-mer. La prochaine aura lieu en fin d'année prochaine.

Au niveau de l'AFD, l'activité d'étude sur les Outre-mer est relativement minime par rapport à celle que nous menons sur les pays en développement, puisque nous n'y avons consacré que 3 % des montants en 2018 et 2019, pour un total de 19 millions d'euros. Cette situation apparaît plutôt logique. Les besoins sont moindres, dans la mesure où il existe déjà une très forte production d'études d'académiques, d'instituts statistiques ou d'instituts de recherche. Les domaines qui nous intéressent sont donc déjà largement couverts. De même les évaluations *ex post* de nos interventions sont moins nombreuses dans les Outre-mer que dans les pays en développement. En effet nous faisons peu de financements de projets ou de politiques sectorielles dans les Outre-mer. Nous intervenons surtout sur des financements budgétaires de programmes pluriannuels d'investissement plurisectoriels qui se prêtent mal à des évaluations *ex post*. Enfin, l'activité d'études est financée sur fonds propres, mais depuis l'an dernier, un fonds outre-mer a également été mis en place par le ministère des Outre-mer pour réaliser des études le plus souvent commandées par la DGOM. Ce Fonds a permis de renforcer notre activité d'études.

La première utilisation des statistiques concerne le suivi de la conjoncture et de l'analyse des risques qui répond à une obligation prudentielle de suivi des contreparties. L'analyse des finances publiques des collectivités territoriales suppose en amont des analyses macroéconomiques de ces territoires pour disposer de scénarios d'évolution des recettes et des dépenses publiques. Elle exige aussi parfois de recourir à des travaux de modélisation interne comme nous l'avons fait au cours des dernières années en Polynésie française et plus récemment en Nouvelle-Calédonie où l'exercice se révèle particulièrement complexe compte tenu du contexte institutionnel actuel.

Nous menons par ailleurs des études thématiques principalement centrées sur nos stratégies d'intervention axées à 90 % sur la problématique de la transition écologique. Les approches sont pluridisciplinaires : économie, sciences sociales, sciences politiques, anthropologie, etc.

Nous utilisons aussi ces statistiques pour des études prospectives. Nous avons commandé en 2019 à Futuribles une synthèse des études existantes. Futuribles a recensé 38 études réalisées entre 2018 et 2019 sur les Outre-mer, ce qui illustre bien la richesse de la production d'études dans les Outre-mer. Une approche systémique et une mise en cohérence quantitative font souvent défaut dans tous ces travaux qualitatifs. Les projections démographiques sont parfois utilisées, mais en général ces études ne se réfèrent pas à des scénarios économiques. Nous avons engagé plusieurs études prospectives l'an dernier à la suite de la crise sanitaire sur les nouveaux modèles de développement agricole et une relance décarbonée et socialement juste pour les Outre-mer à la demande de la DGOM. En interne, nous développons un travail de modélisation des dynamiques de croissance de long terme à horizon 2050 dans les cinq DOM avec le Cabinet DME, afin de conforter ces travaux prospectifs en leur donnant un cadrage quantitatif un peu plus robuste.

Enfin, nous réalisons des évaluations. Les évaluations *ex ante* s'inscrivent dans les études de faisabilité des projets. Nous mobilisons dans ce cadre des statistiques publiques mais également des données collectées sur le terrain. Des évaluations *ex post* sont menées par différentes institutions : évaluations des programmes opérationnels de l'Union européenne, des contrats de plan Etat-région, des politiques publiques par la DGOM, les rapports biennaux de la CNEPEOM (Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat Outre-mer), etc. Cette production fournie manque toutefois, me semble-t-il, des travaux d'évaluation quantitatifs et des évaluations scientifiques d'impact, en particulier pour s'intéresser à des mesures importantes comme les sur-rémunérations de la fonction publique ou les défiscalisations qui restent encore assez peu étudiées.

J'en viens à mes principaux constats. La production de données statistiques est importante et de qualité dans les Outre-mer. Dans les domaines socioéconomiques qui nous intéressent, l'information est souvent même plus riche dans les DOM que dans les autres régions françaises et s'avère similaire à ce que nous pouvons trouver dans les RUP espagnoles et portugaises. Nous sommes conscients qu'il est difficile d'aller au-delà, car les moyens déployés sont proportionnellement déjà beaucoup plus importants qu'en métropole, comme indiqué dans l'*Insee Méthodes* de 2021. L'Outre-mer concentre ainsi 17 % des enquêteurs et 7 % des effectifs hors enquêteurs pour 3 % de la population, pour des raisons de faible taux de réponse, population non francophone, enclavement des populations, etc.

Il reste cependant quelques sujets difficiles à étudier faute de données satisfaisante, tels que les transferts publics, la défiscalisation, ou encore le niveau de développement économique de certaines collectivités :

- la problématique des transferts publics de la métropole est cruciale. En dépit de tous les efforts pour promouvoir le développement endogène, on observe sur le long terme une forte corrélation entre la croissance des transferts publics de la métropole et le rythme de croissance de ces économies. Le suivi de cette question suppose de mobiliser des données de comptabilité publique qui sont parfois difficiles à reconstituer ;

- l'estimation du PIB de certaines petites collectivités peut aussi soulever des difficultés. A Saint-Pierre-et-Miquelon, nous avons pu réaliser avec les Instituts d'émission une estimation en bonne et due forme fondée sur les trois approches de la comptabilité nationale, car les données disponibles sont nombreuses. En revanche, à Saint-Martin, Saint-Barthélemy ou Wallis-et-Futuna, nous sommes confrontés à une pauvreté plus importante de données statistiques et nous avons dû recourir à des méthodes économétriques, faute de mieux.

Enfin, dans certains domaines sectoriels très spécifiques, nous avons parfois besoin de compléter la collecte de données. Nous pouvons être conduit dans ce cas à financer des opérations de collecte. Actuellement, à la demande du ministère des Outre-mer, est menée une étude sur l'équilibre entre les ressources et les capacités de pêche, en lien avec une réglementation communautaire. Pour ce faire, nous finançons donc une collecte importante de données halieutiques réalisée par l'IFREMER et à Mayotte par l'Office français de la Biodiversité et le Parc Marin de Mayotte.

Après ce constat globalement positif sur la production de données, je pense en revanche que l'accès aux données pourrait être facilité. Ce problème avait déjà été souligné dans le rapport 2008 du Cnis sur l'état des statistiques outre-mer et plus récemment dans le rapport biennal 2018 de la CNEPEOM. Le site de l'Insee a fait l'objet d'une refonte voilà quelques années. Les statistiques locales disponibles sont

extrêmement riches. Cependant, pour un non-initié, certaines informations restent difficiles à retrouver faute d'entrée géographique par DOM. Lorsque vous cherchez des informations sur les Canaries et que vous consultez le site de l'Institut statistique territorial des Canaries, vous trouvez immédiatement toutes les informations structurées. Par ailleurs, le site CEROM demeure aussi assez méconnu et ne couvre que les domaines socioéconomiques. Une base de données partagée avec des séries historiques longues sur les différents territoires d'Outre-mer et la métropole se révélerait extrêmement utile. Je ne peux donc qu'inviter le ministère des Outre-mer à proposer à l'avenir un accès externe de son portail, car il répondrait à un réel besoin.

S'agissant de la conduite des analyses proprement dites, on continue de s'interroger sur le choix du référentiel théorique le plus pertinent. Dans nos analyses, nous pouvons hésiter entre deux corpus, celui de l'économie du développement et des petites économies insulaires auquel renvoie toute la problématique de la croissance endogène et le corpus de l'économie régionale où l'approche s'oriente plutôt vers l'économie résidentielle. Or ces deux approches sont très différentes. Je penche pour ma part pour la deuxième approche. J'ai en effet tendance à considérer que nos économies d'Outre-mer sont avant tout des économies régionales avec des spécificités ultrapériphériques et qu'il est discutable de les aborder comme des économies autonomes comme le sont Maurice ou la République dominicaine.

La taille des populations observées limite aussi les possibilités des analyses. Quand nous nous intéressons aux entreprises outre-mer, nous arrivons aux limites du respect du secret statistique. Par ailleurs, certains résultats présentent des enjeux financiers, comme l'analyse des surcoûts de l'ultra-périphéricité demandée par la Commission européenne, car elle permet d'autoriser des mesures dérogatoires à la concurrence. Je ne sais pas si c'est toujours le cas, mais l'estimation du PIB dans les petites collectivités présentait aussi un certain enjeu. Nous savons qu'il existe un intérêt à montrer que le PIB par habitant est inférieur à 75 % du PIB moyen communautaire, puisque cela permet d'accéder à des fonds structurels.

Enfin, il existe une problématique sur les analyses comparatives entre l'Outre-mer et la métropole et la définition des indicateurs d'efficacité des politiques publiques, en particulier de la convergence. Il faut continuer de réfléchir à ce sujet. Les comparaisons se sont focalisées jusqu'à présent sur le PIB par habitant. Or quand nous nous intéressons au revenu disponible brut par habitant, nous obtenons des résultats tout à fait différents. Les travaux d'économie régionale montrent que ces deux indicateurs évoluent de façon quasiment opposée entre les régions. En termes de politiques publiques, nous avons plus de maîtrise sur l'indicateur du revenu disponible brut, puisque nous pouvons agir sur les flux de redistribution alors que le PIB ne se décreète pas, sauf à augmenter comme nous l'avons fait par le passé le PIB non marchand de façon un peu excessive en Outre-mer. Le choix du référentiel se pose aussi. En province, le PIB par habitant décline légèrement entre 1990 et 2015 alors qu'il a continué d'augmenter en Ile-de-France. Si nous avons examiné les revenus bruts disponibles, nous aurions constaté le phénomène inverse, le revenu disponible brut (RDB) chutant en Ile-de-France et le RDB de province s'envolant. Pour l'Outre-mer, la situation est différente selon que l'on converge vers la France métropolitaine ou la province.

En conclusion, la production de données est très satisfaisante, même si des améliorations restent toujours possibles, mais l'accès aux données demanderait à être encore facilité et des interrogations méthodologiques spécifiques nécessitent une attention particulière.

2.5. Echanges et avis de la commission

Mouloud HADDAK, Université Gustave Eiffel

Pourquoi dans un certain nombre de domaines, les Outre-mer sont-ils exclus des enquêtes nationales ? Par exemple, dans le champ des transports, les Outre-mer sont exclus des enquêtes nationales de mobilité. Les recensements des accidents de la route sont globalement moins exhaustifs qu'au plan national et moins bien renseignés, et rarement disponibles à temps pour être inclus dans les rapports annuels nationaux. Les données de sécurité routière arrivent tardivement. Il est donc difficile de les analyser en même temps que les données de métropole. En outre, il aurait été bon de disposer de l'historique de ces données, au moins pour les analyser *a posteriori*.

Sylvie EGHBAL TEHERANI

Le champ d'action de l'Insee couvre les DOM et, pour les statistiques nationales européennes, englobe également Saint-Martin. Les collectivités d'outre-mer ont, pour la Polynésie, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie, pleine autonomie quant à leur programme de travail statistique qui est piloté au niveau de la

collectivité. S'agissant des enquêtes nationales de l'Insee, certaines couvrent bien les DOM (j'en ai cité lors de mon intervention), d'autres portent uniquement sur la France métropolitaine. Comme nous l'avons vu pour l'enquête CVS, mettre en place un protocole d'enquête dans les DROM nécessite parfois des adaptations par rapport au protocole national prévu, ce qui peut constituer un frein à la réalisation de l'enquête ces régions. Je précise en outre que le fait de couvrir les DROM ne signifie pas d'avoir des résultats par DROM, l'échantillon étant proportionnel à la population des territoires et donc insuffisant pour produire des résultats à ce niveau géographique.

Au niveau de l'Insee, nous essayons de progresser pour couvrir l'ensemble de la France. Aurélien Daubaire a parlé par exemple de l'intégration de Mayotte dans des dispositifs nationaux, ce qui permettra d'avoir un champ France entière. Cela suppose cependant des investissements particuliers et l'exercice prend du temps. Pour le cas spécifique des enquêtes nationales de mobilité, je ne peux pas vous répondre. Je pense qu'il s'agit d'un problème de non-disponibilité du dispositif de collecte dans les Outre-mer. Il faudrait interroger le service statistique qui a conduit l'enquête.

Pour les accidents de la route, les statistiques ne sont pas publiées par le service statistique public, mais par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière. Je comprends que les résultats des DOM arrivent en décalé par rapport aux résultats de métropole et qu'ils ne sont pas disponibles sur longue période. Il faudrait se rapprocher de l'Observatoire. Des progrès peuvent peut-être être réalisés en matière de diffusion, comme cela nous a été demandé au niveau de l'Insee.

Bertrand SAVOYE

Je n'ai pas eu l'occasion de travailler sur ces statistiques, mais cela renvoie à la question que j'évoquais dans mon exposé, cette problématique d'accès à des séries de données et l'intérêt d'avoir un portail où seraient rassemblées toutes ces informations, en particulier pour pouvoir travailler sur des séries longues.

Didier LASSAUZAY

J'ai la chance de travailler actuellement avec une étudiante qui vient de Mayotte qui m'explique un peu la situation. L'informel est difficile à prendre en compte dans les statistiques, que ce soit l'économie informelle, la population qui n'est pas présente officiellement, etc. Comment approchez-vous ce phénomène ?

Aurélien DAUBAIRE

Sur Mayotte, de nombreux utilisateurs publics jouent parfois sur l'ambiguïté ou l'absence d'informations suffisantes pour faire douter le public de la prise en compte de l'ensemble de la population. Or je peux vous confirmer que toute la population est normalement recensée sur la base d'une cartographie exhaustive qui est effectuée en amont. Nous avons un effort de pédagogie et d'explication à faire sur cette question. Les enquêtes ménages sont menées à Mayotte faute d'une source fiscale qui couvre suffisamment la population à partir de la cartographie. A défaut, nous ne trouverions pas la population d'origine étrangère ou en situation irrégulière comme nous le voyons dans l'enquête Migrations, famille et vieillissement de 2015.

Sur l'informel, nous utilisons périodiquement une enquête filtre, une enquête ménage avec un échantillon suffisamment large (Migrations, famille et vieillissement en 2015, Vie quotidienne santé en 2022) et nous ajoutons quelques questions filtres sur l'activité potentiellement informelle d'un membre du ménage et nous réalisons une deuxième vague d'interrogation à partir de ce sous-échantillon sur l'activité d'entreprise de ces personnes. Nous les interrogeons sur les aspects économiques (chiffre d'affaires, coût des intrants, ventes, etc.), leur mode d'organisation et leurs caractéristiques socio-démographiques (naissance en France ou à l'étranger, sexe, âge, parcours, etc.).

Régis KALAYDJIAN, IFREMER

Madame Eghbal Téhérani a évoqué des enquêtes auprès des entreprises. Cette démarche peut-elle conduire à intégrer des entreprises d'Outre-mer à la base ESANE des statistiques structurelles et à la base FLORES des données locales ?

Sylvie EGHBAL TEHERANI

Les quatre départements ultra-marins historiques figurent bien dans la base FLORES, mais Mayotte n'y est pas, car il s'agit d'une base qui exploite la DSN et celle-ci n'est pas encore déployée à Mayotte. Concernant

ESANE, les DROM y sont intégrés. En revanche, le fichier FARE national mis à disposition sur les statistiques structurelles d'entreprises n'intègre pas de données de qualité suffisante sur les DROM. Les fichiers FARE spécifiques aux DROM sont disponibles un peu plus tard que le fichier FARE national, après une phase de contrôle spécifique.

Luc BRIÈRE

Le sujet des finances locales a été évoqué dans les deux derniers exposés. La DGCL ne produit pas directement de données fiscales ; elle les récupère de la DGFIP. Nous avons des données sur les comptes des collectivités d'Outre-mer et en partie sur les COM et nous transmettons des informations à ce sujet à la DGOM. Nous avons aussi des échanges avec l'AFD. N'hésitez pas à revenir vers nous pour compléter vos informations. Nous avons notamment engagé un travail pour enrichir les informations disponibles sur les finances locales d'Outre-mer.

Isabelle ANXIONNAZ

Sur la base des différentes présentations, nous avons préparé l'avis suivant :

La Commission a pris connaissance des travaux réalisés par la statistique publique pour compléter l'information disponible sur l'Outre-mer et notamment les changements survenus depuis la dernière réunion de la Commission qui portait sur ce sujet en mai 2017.

Les investissements récents de l'Insee dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM) témoignent des efforts et des progrès réalisés dans le sens de la comparabilité nationale avec les régions métropolitaines et entre les DROM, y compris lorsque les enquêtes nécessitent des adaptations des modes de collecte et du traitement des données en fonction des spécificités des territoires. L'Insee réalise de plus des opérations statistiques spécifiques pour les DROM, qui permettent une connaissance fine de leurs territoires et de leurs situations économiques et sociales spécifiques. À Mayotte, l'information statistique est progressivement enrichie et permet désormais d'utiliser des dispositifs adaptés aux caractéristiques du territoire, dans le domaine des entreprises et des comptes régionaux, dans celui des statistiques sociales, de l'emploi et du marché du travail, ou encore dans celui de la démographie.

Les utilisateurs soulignent la richesse de l'information statistique sur l'Outre-mer, tout en insistant sur les particularités de l'utilisation de cette information. La taille des échantillons et le respect du secret statistique lié à la taille réduite des populations observées limitent les possibilités d'analyse. L'étude de certains sujets se heurte parfois au manque de disponibilité de données satisfaisantes, notamment celles issues des sources administratives. Enfin, un accès plus large aux données pourrait être facilité. L'expérience du partenariat non financier des Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) montre cependant que les collaborations peuvent avoir des effets bénéfiques sur le partage des connaissances et des compétences.

Malgré les avancées réalisées, la Commission relève cependant l'existence de marges de progrès sur des sujets clés, comme la sécurité, ainsi que sur des questions méthodologiques (estimations du PIB dans les petites économies, mesure des activités informelles, prise en compte de taux de réponse aux enquêtes plus faibles que sur d'autres territoires). Elle invite les acteurs de la statistique publique à développer les investigations sur ces sujets.

Enfin, en termes de diffusion et de valorisation, la Commission encourage les producteurs à poursuivre les travaux qui augmentent la visibilité des statistiques produites et en facilitent l'accès, ainsi que ceux de datavisualisation et de géolocalisation.

Sylvie EGHBAL TEHERANI

Au début du 2^{ème} paragraphe, je supprimerais « *nationale* » dans l'expression comparabilité nationale.

L'intervention de Bertrand Savoye a conduit à proposer les estimations du PIB dans les petites économies. Tout dépend à qui s'adresse l'avis. Le service statistique public ne joue pas de rôle sur l'estimation du PIB à Wallis-et-Futuna par exemple.

Isabelle ANXIONNAZ

Il ne s'agira pas d'une investigation de la statistique publique sur le sujet.

Sylvie EGHBAL TEHERANI

Lors de son intervention de Bertrand Savoye a évoqué les estimations du PIB dans les petites économies. Mais le service statistique public ne joue pas de rôle sur l'estimation du PIB à Wallis-et-Futuna par exemple. Il faudrait préciser à qui s'adresse l'avis.

Pierre-Philippe COMBES

Nous pourrions peut-être ajouter à la fin « *pour les territoires qui en relèvent* ».

Isabelle ANXIONNAZ

Nous pouvons ajouter « *pour les territoires qui relèvent de son périmètre* ».

Michel DUÉE

La première présentation a concerné l'inventaire forestier qui ne couvre pas les DOM. Le sujet principal de cette commission étant les DOM, nous pourrions ajouter ce sujet dans les pistes d'amélioration, surtout pour la Guyane qui représente une surface boisée très importante.

Isabelle ANXIONNAZ

Évoquer seulement l'inventaire forestier me paraît réducteur. D'une manière générale, il faudrait que les enquêtes nationales couvrent l'ensemble des DOM. Devons-nous élargir ou mentionner ce point en particulier ?

Sylvie EGHBAL TEHERANI

L'enquête Mobilité a également été évoquée.

Pierre-Philippe COMBES

Nous pourrions mentionner ces points, précisant qu'ils ont été évoqués en séance.

Isabelle ANXIONNAZ

Nous ajouterions, après sécurité « *ou encore l'inventaire forestier et l'enquête mobilité évoqués en séance* ».

Mouloud HADDAK

Le fait d'être trop spécifique me gêne un peu. La question porte plutôt sur la généralisation des enquêtes nationales aux DOM, que ce soit sur les questions de mobilité ou de santé publique. Les chercheurs manquent d'indicateurs statistiques sur ces notions. Il faudrait parler en général des enquêtes nationales qui doivent être étendues aux DOM et de la disponibilité de ces informations pour encourager la recherche. Sans les données, les chercheurs sont un peu en difficulté pour mener des recherches sur les DOM.

Isabelle ANXIONNAZ

C'est l'idée de la dernière phrase, lorsqu'il s'agit d'augmenter la visibilité et de faciliter l'accès.

Mouloud HADDAK

Il faudrait peut-être ajouter « *à des fins de recherche* ».

Pierre-Philippe COMBES

Les usages sont plus larges que cela. Il ne faut pas se restreindre à la recherche. Ce sont seulement quelques exemples parmi d'autres. Je pense que la phrase est relativement claire.

Sylvie EGHBAL TEHERANI

A la phrase « *l'étude de certains sujets se heurte parfois au manque de disponibilité de données satisfaisantes* », il faudrait sans doute indiquer « *de qualité satisfaisante* ».

Isabelle ANXIONNAZ

Effectivement.

La commission Territoires approuve l'avis présenté et amendé en séance.

CONCLUSION

Pierre-Philippe COMBES

Je vous remercie tous les intervenants pour leurs présentations claires et concises. Je vous donne rendez-vous à l'automne pour la prochaine commission Territoires qui aura lieu le 25 novembre.

La séance est levée à 17 heures 40.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr à la [page de la Commission](#).

[Bilan 2020 des producteurs de la statistique publique de la Commission Territoires](#)

[Territoires - Programme de travail 2021](#)

[Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire \(Teruti\)](#)

[Enquête Inventaire forestier national](#)

[Bibliographie Mayotte](#)

["Présentation de la version bêta du portail Open collectivités" par Luc Brière et Elodie Delaisement de la DGCL](#)

[Présentation "L'utilisation des statistiques publiques au ministère des Outre-mer" par Christophe Renou de la DGOM \(pdf - 559 Ko\)](#)

[Présentation de Demande d'avis d'opportunité Enquête Inventaire forestier national par Stéphanie Wurpillot de l'IGN](#)

[Présentation "Les statistiques de l'Insee à Mayotte" par Aurélien Daubaire de l'Insee](#)

[Présentation "Un panorama des investissements récents de l'Insee dans les DOM" par Sylvie Eghbal Téhérani de l'Insee](#)

[Présentation de Demande d'avis d'opportunité pour l'enquête Teruti par Hervé Le Grand du SSP Agriculture](#)

[Présentation "La valorisation des statistiques publiques dans les Outre-mer et leur utilisation à l'AFD à des fins d'études" par Bertrand Savoye de l'AFD](#)

[Présentation "Information sur le dispositif Cadre de vie et sécurité" par Isabelle Prat et Hélène Guedj du SSMSI](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Paris, le 26 mai 2021
n° 71/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Inventaire forestier national

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : ponctuelle ou pluriannuelle

Demandeurs : Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Au cours de sa réunion du 20 mai 2021, la commission **Territoires** a examiné le projet d'enquête Inventaire forestier national.

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est à l'origine de la demande.

L'Inventaire forestier national est la seule enquête renseignant sur les quantités et qualités de bois dans les forêts françaises de manière exhaustive sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle constitue à ce titre la référence sur la connaissance des ressources forestières françaises. Elle détaille également la nature des surfaces forestières et produit ainsi nécessairement une estimation de la superficie forestière totale. Cette superficie forestière totale est reprise par l'enquête TERUTI du Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation depuis 2017.

L'enquête est nationale. Elle répond à une demande législative (articles L. 151-1 et R. 151-1 du Code forestier). Elle permet également de répondre aux obligations vis-à-vis des enquêtes internationales (FAO/FRA, Forest Europe, inventaire Gaz à effet de serre, notamment).

L'enquête porte sur l'inventaire des ressources forestières et la connaissance de leur évolution, le suivi des écosystèmes forestiers, c'est-à-dire pour l'essentiel sur :

- les surfaces forestières
- le stock : volumes de bois, plus récemment biomasse et carbone dans le bois
- les flux : accroissement, mortalité, prélèvements
- la composition : espèces, classes d'âge, dimension des bois
- l'écologie : composition floristique, pédologie, etc.

Les principales unités enquêtées sont des points du territoire (25 m de rayon) et des arbres.

Le champ de l'enquête est l'ensemble de la forêt française avec une collecte d'informations plus importante sur la forêt dite « disponible pour la production ». C'est la forêt où il est possible de produire du bois sans qu'une autre utilisation ou les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation (réserve intégrale, zone inaccessible, etc.).

Les territoires d'Outre-mer ne sont pas couverts par l'enquête jusqu'à présent. En effet, le contrat d'objectifs de l'IGN ne mentionne pas l'extension de l'inventaire forestier aux Dom et territoires connexes. Cependant la « loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » (2014-1170) adoptée le 13 octobre 2014 prévoit, en son article L. 151-3 : « L'inventaire permanent des ressources forestières nationales prend en compte les particularités des bois et forêts situés en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon ».

Le plan d'échantillonnage est à deux phases statistiques. Formellement, les principales unités d'échantillonnage sont des points du territoire et des arbres.

La première phase est constituée de points d'inventaire répartis selon la grille systématique. Centrée autour de chaque point, une placette circulaire de 25 m de rayon permet de noter la couverture et l'utilisation du sol. Par ailleurs, un transect de 500 m de long, également centré sur le point permet le recueil d'information sur les formations linéaires arborées. Cette phase, effectuée par photo-interprétation porte annuellement sur un échantillon de 90 000 points environ.

L'échantillon de deuxième phase est tiré dans celui de première phase pour constituer notamment un échantillon visité sur le terrain d'environ 7 000 points par an. Autour de ces points des placettes circulaires permettent de recueillir des informations sur les arbres (vivants, morts) et un grand nombre de variables selon un protocole de levé complexe. Les points sont revisités cinq ans après la première visite avec un protocole spécifique.

La collecte est essentiellement faite sur le terrain par des opérateurs formés aux protocoles spécifiques de l'inventaire forestier.

Au sein de l'Institut forestier national (IFN), un Comité scientifique et technique (CST) avait en charge la validation des méthodes de l'Inventaire. Depuis la fusion au sein de l'IGN, cette mission a été transférée au CST de l'IGN, en particulier via une section spécialisée du CST concernant « l'inventaire des ressources forestières ». Elle a été mise en place fin 2015. Elle regroupe des spécialistes du domaine tant au niveau national qu'international (européen). Depuis 2012, un Comité de la filière Forêt-Bois a également été institué pour permettre aux représentants des organismes utilisateurs de dialoguer avec l'IGN.

Parmi les nombreux utilisateurs, on pourrait citer : l'État (commanditaire de l'enquête et tutelle de l'établissement en ayant la charge) ; les administrations (notamment en charge de la politique forestière et de l'écologie), les gestionnaires forestiers tant publiques (l'Office National des Forêts) que privés et les organismes les accompagnant (Centre National de la Propriété Forestière) ; les collectivités publiques ; les entreprises privées œuvrant dans ce domaine ; les chercheurs ; le grand public ; différentes instances européennes.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête dans son ensemble. **L'opportunité est accordée pour cinq années** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (Teruti)

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : ponctuelle ou pluriannuelle

Demandeurs : Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 20 mai 2021, la commission **Territoires** a examiné le projet d'enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (Teruti).

Le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est à l'origine de la demande.

L'enquête Teruti vise à établir des séries annuelles historiques sur les statistiques d'occupation et d'usage des sols à petite et moyenne échelle (échelons national, régional et départemental) pour évaluer sur le moyen et long terme les politiques d'aménagement du territoire et notamment les politiques de préservation du milieu agricole et naturel. Elle mesure notamment le rythme du processus d'artificialisation des sols, le mode de consommation des terres agricoles et des espaces naturels et la part d'imperméabilisation des sols, le type de bâti, sa densité et son usage principal. L'enquête vise aussi à quantifier les principaux flux en réalisant des matrices de passage entre grandes catégories d'occupation et d'usage des sols entre deux années d'une même série d'enquêtes.

L'enquête a été modifiée en 2017 en poursuivant deux objectifs complémentaires : accroître les précisions sur les dynamiques de changement, en concentrant d'avantage de points observés dans les zones à forte probabilité de changement d'occupation (zones périurbaines à fort dynamisme démographique, par exemple) et établir une synthèse statistique de référence en mobilisant davantage les sources administratives pour la stratification du territoire et le calage des résultats.

Teruti est une enquête aréolaire. L'unité statistique enquêtée est une portion de territoire géolocalisée : un cercle de 3 m de diamètre (fenêtre d'observation de base) dans le cas général, ou de 50 m de diamètre (fenêtre d'observation étendue) dans le cas des observations hétérogènes telles que les formations boisées, les landes, maquis et garrigues, les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vergers, vignes, pépinières, etc.).

Le champ de l'enquête est un champ géographique. Il s'agit du territoire national, France métropolitaine et départements d'Outre-mer. En Guyane, la collecte sur le terrain se limite pour des raisons pratiques à la bande côtière, zone accessible par voie routière. Les zones de l'intérieur sont traitées par photo interprétation.

Teruti est une enquête aréolaire par sondage en deux phases avec stratification à l'issue de la première phase. Le plan de sondage adopté pour l'enquête Teruti est similaire à celui mis en œuvre par Eurostat pour l'enquête européenne Lucas.

La base de sondage est constituée d'une grille dense de points couvrant l'ensemble du territoire (1 point tous les 250 m). Dans un premier temps, chaque point de la grille est qualifié par grand type d'occupation du sol permettant de stratifier la base de sondage. Cette qualification s'appuie sur les bases de données géographiques, administratives et statistiques géo-localisables disponibles. Cette qualification permet de constituer d'emblée une strate de points non enquêtés sur le terrain. Le type d'occupation du sol y est jugé suffisamment robuste pour éviter un déplacement sur le terrain (surfaces en eaux, bâtis, sols agricoles, forêts). Dans cette strate, la qualification sert ainsi d'imputation finale. Pour les autres grands types d'occupation du sol (espaces naturels, périurbain), un échantillon de points à enquêter sur le terrain est tiré aléatoirement dans chaque strate de chaque département du territoire. La taille de l'échantillon à enquêter par strate est optimisée dans le but de maximiser la précision des indicateurs cibles retenus (taux d'artificialisation et taux de déprise agricole par département) compte tenu du budget annuel de l'enquête.

Le déplacement sur le terrain des enquêteurs du réseau du Service de la statistique et de la prospective du ministère en charge de l'agriculture permet de qualifier la couverture, le milieu et l'usage des points tirés dans l'échantillon à collecter sur le terrain. Les points sélectionnés dans l'échantillon à traiter en photo interprétation sont renseignés en bureau par les agents des services régionaux de l'information statistique et économique (Srise). L'imputation est faite à partir des bases de données administratives et géographiques pour 80% du territoire.

Le questionnaire permet de décrire pour chaque point sa localisation, la couverture du sol, la morphologie ou les caractéristiques du terrain (milieu) et l'usage. La couverture du sol est classée en cinq grandes catégories, chacune étant déclinée en catégories détaillées. L'objectif de la description du milieu est d'apporter une description complémentaire à la couverture du sol en fonction de la morphologie ou des caractéristiques du terrain où se situe le point. L'usage du sol sur le point correspond à l'activité socioéconomique principalement exercée à cet endroit. Sa codification s'effectue d'abord selon les trois grands secteurs d'activité socioéconomique : primaire, secondaire, tertiaire.

Le comité des utilisateurs est constitué des représentants des administrations et organismes suivants : le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de la Transition écologique, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae).

Les principaux utilisateurs de l'enquête sont : le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de la Transition écologique, l'IGN et l'Inrae.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête dans son ensemble. **L'opportunité est accordée pour cinq années** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.